



Bulletin Municipal Officiel

DE LA VILLE DE
SAINT-CLOUD



GRUPE SCOLAIRE DU VAL D'OR, rue du Pierrier

Cliché JACOB, St-Cloud

PIERRE

Chemisier - Tailleur

VOUS HABILLERA suivant la formule de votre choix
COSTUMES - PRET à PORTER ou MESURE INDUSTRIELLE
de 22 à 35.000 Frs - MESURE TAILLEUR depuis 38.000 Frs
90, Boulevard de la République — SAINT-CLOUD — MOL. 53-15

R. BOURDOISEAU

FOURREUR

1, Place de l'Eglise

MOL. 53-85

CLINIQUE DU VAL D'OR

14, rue Pasteur — SAINT-CLOUD Tél. : MOL. 37-80

Clinique Chirurgicale conventionnée avec la Sécurité Sociale

REÇOIT LES NON ASSURES SOCIAUX

GAZOUILLIS du VAL D'OR

EQUIPEMENTS — JOUETS
HABILLEMENT POUR ENFANTS

49, rue du Mont Valérien — SAINT-CLOUD (S.-et-O.)
Tél. : VAL. 01-16

PHARMACIE MIGNARD

11^{BIS} RUE ROYALE - ST. CLOUD

*Allopathie
Homéopathie
Optique
Diététique
Orthopédie*



TÉLÉPHONE :
MOL. 42-11

DÉMÉNAGEMENTS - GARDE - MEUBLES

POUSSEUR FILS & C^{IE}

22, rue Gounod — SAINT-CLOUD
Tél. : MOL. 47-82 — BAG. : 92-25
PARIS-PROVINCE * MESSAGERIES PARIS-BANLIEUE

LAVERIE *Procédé LADEN*

TEINTURERIE LAVAGE par MACHINE INDIVIDUELLE
Technique moderne pour le SECHAGE

CLODO'NET 14, rue de l'Eglise, SAINT-CLOUD
— Tél. : MOL. 44-64 —

Le nouveau Super-Téléviseur Philips " 1795 "

Chez vous ce soir pour **10.000 Francs**

avec garantie **ABSOLUMENT TOTALE** d'un an

C. VOISIN

7, Rue Royale - SAINT-CLOUD

Tél. : MOL. 57-34

RADIO — TELEVISION — DISQUES — MENAGER

BULLETIN



MUNICIPAL

Direction-Administration :
Mairie de Saint-Cloud

OFFICIEL

Publication trimestrielle

SAINT-CLOUD A PERDU UN
DE SES PLUS ILLUSTRES
CITOYENS :

Florent SCHMITT

Le grand compositeur français Florent Schmitt, qui pendant de très longues années posséda dans notre ville, 37, rue du Calvaire, un havre de retraite où il composa quelques-unes de ses plus belles œuvres, s'est éteint ces jours derniers à l'âge de 88 ans.

Né à Blamont (Meurthe-et-Moselle) d'une famille de musiciens, il avait obtenu en 1900 le premier grand prix de Rome. C'est à la Villa Médicis qu'il écrivit le « Psaume 47 », grâce auquel il devait atteindre une célébrité mondiale.

Suivirent bientôt sa « Tragédie de Salomé » et « Salammbô » où s'affirmaient, pour ne plus jamais se démentir, sa puissance lyrique et son dynamisme que servait une technique supérieure de l'harmonie et de l'orchestration.

D'autre part, ses œuvres de musique de chambre auraient suffi à lui assurer l'audience des mélomanes les plus difficiles des deux hémisphères.

Membre de l'Académie des Beaux-Arts depuis 1936, il avait obtenu, l'an dernier, le Grand Prix musical de la Ville de Paris.

Il y a moins de trois mois sa dernière « Symphonie », achevée cet hiver, était acclamée en sa présence au Festival de Strasbourg.

La Ville de Saint-Cloud, qui s'honore d'avoir abrité jadis Charles Gounod dans ses murs, s'incline avec respect et fierté devant la dépouille de cet autre magicien de la musique que fut notre concitoyen Florent Schmitt.

Le Plan d'Aménagement Communal

SON CARACTÈRE ESTHÉTIQUE ET SON CARACTÈRE SOCIAL

Depuis 1939, date de l'approbation du plan d'aménagement de la Région Parisienne, les communes comprises dans le périmètre d'application de ce plan ont porté tous leurs efforts dans l'établissement du projet d'aménagement de leur commune en tenant compte non seulement des prescriptions du projet régional mais également des règles et servitudes hygiéniques, archéologiques ou esthétiques qui pourraient être justifiées par le caractère du site et les nécessités locales.

La période des hostilités n'a pas permis aux communes de mener à bien leur tâche qu'elles s'étaient imposée et la réglementation générale de l'Urbanisme s'est trouvée sensiblement modifiée en raison des exigences de l'après-guerre (crise du logement, pénurie de matières premières, modifications du standing de vie, etc...)

La codification des textes législatifs concernant l'urbanisme et l'habitation permet maintenant de poursuivre plus rapidement et plus simplement la présentation des projets d'aménagement.

En ce qui concerne plus particulièrement notre ville, seule ville de Seine-et-Oise limitrophe de Paris (Bois de Boulogne), il était indispensable de reprendre après la Libération, l'étude du projet communal d'aménagement et d'extension.

Ce travail a été confié par le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme à M. Dubrulle, Architecte distingué qui avait été, en tant qu'Inspecteur Départemental de l'Urbanisme de Seine-et-Oise, à même d'étudier les problèmes intéressant la Ville de Saint-Cloud.

Cet homme de l'art après avoir effectué une enquête très poussée sur l'ensemble des ressources et des besoins en nature de la Commune a déposé un avant-projet d'aménagement qui, après examen par la Commission Communale du Plan va être soumis au Conseil Municipal.

C'est de cet avant-projet modifié suivant les observations de l'Assemblée Municipale que sortiront les grandes lignes du projet d'Aménagement qui sera « pris en considération » par M. le Ministre de la Reconstruction et du Logement après avis du Comité d'Aménagement de la Région Parisienne. Suivront ensuite toutes les formalités administratives (consultation des services départementaux intéressés, enquête publique réglementaire, nouvel avis du Comité d'A.R.P. etc...)

En page 6 : **Mise en application effective de la "Zone Bleue".**

En page 8 : **Un graphique comparatif des charges par tête d'habitant par rapport à l'indice du coût de la vie.**

En page 10 : **Les résultats du referendum, à Saint-Cloud et dans le Canton de Sèvres.**

et ce sera le point final, c'est-à-dire l'approbation du plan qui règlera définitivement l'extension et l'évolution de la Commune.

La multiplicité des organismes consultés et le strict accomplissement des formalités de toutes sortes qui précèdent cette approbation, montrent avec quel soin cette question importante est traitée.

Mais il a fallu, avant d'en arriver au stade actuel de la « prise en considération » « dégrossir » le projet.

Depuis 1948 la Municipalité et ses Services Techniques en liaison étroite avec M. Dubrulle, Inspecteur Départemental de l'Urbanisme se sont penchés sur le problème de la construction et de ses prolongements (Etablissement de réseaux d'égout, construction de groupes scolaires, de marchés publics etc) et les réalisations dans ce domaine ont pu être appréciées non seulement des vieux Clodoaldiens mais des trois ou quatre milliers de familles qui ont pu grâce à cette politique du logement installer leur foyer sur le territoire de notre ville.

Pour en arriver à ce résultat tout n'a pas été simple, que de difficultés ont dû être surmontées et que de polémiques ont été soulevées ! Mais que de problèmes restent à résoudre avant l'approbation définitive du Plan !...

Dans une ville comme Saint-Cloud, commune dor-toir, rappelons-le, choisie par beaucoup de Parisiens comme lieu de repos à cause de ses ombrages, de son relief et du magnifique panorama sur Paris d'un côté, et sur le Parc de Saint-Cloud de l'autre, il fallait préserver le site sans cependant frustrer les propriétaires fonciers du relèvement normal du prix du terrain, qui, jusqu'en 1939 était resté extraordinairement bas.

Les moyens ferroviaires de transport et le développement de l'automobile, la facilité de liaison avec Paris par les Ponts de Saint-Cloud et de Suresnes et la traversée du bois de Boulogne, appelaient tout naturellement Saint-Cloud, à devenir, comme Neuilly, une dépendance de Paris, un nouveau quartier résidentiel.

On peut admettre qu'en 1900, la population du Centre de Paris s'est portée vers la plaine Monceau, qu'en 1920, elle s'est portée vers Passy et Auteuil, qu'en 1930, elle s'est portée vers Neuilly et qu'en 1950, elle s'est portée vers Saint-Cloud.

Il n'y avait donc aucune raison pour que les prix du terrain ne subissent pas la loi normale de l'offre et de la demande et qu'une hausse considérable ne s'ensuive pas.

Devions-nous priver arbitrairement nos propriétaires fonciers de ce bénéfice ? Devions-nous empêcher tout morcellement des grandes propriétés ?

C'était difficile et peu conforme aux anciennes notions de propriété qui voulaient qu'autrefois un propriétaire pouvait bâtir n'importe quelle construction sur son terrain.

Cette conception nous a valu, dans un passé assez récent, une dégradation de nos banlieues, alors que dans le même temps, l'on a vu des réalisations d'urbanisme très plaisantes à l'étranger.

Il fallait donc trouver un juste milieu et le plan d'aménagement, tel qu'il est présenté, rendra impossible l'implantation dans Saint-Cloud, d'immeubles hors de proportions, d'une part, avec échelle du coteau et, d'autre part, avec la superficie du terrain sur lequel ils sont construits. C'est le cas de l'immeuble trop élevé du Val d'Or (la B.A.C.C.I.) ou des immeubles

(construits sur la totalité du terrain disponible) du 19 de la rue du Calvaire, dont la construction vers 1935-1936, dépara cette partie de Saint-Cloud.

En quoi consiste le plan ?

Il tient naturellement compte des obligations de densités de l'hectare, de prospects, de gabarits et des pourcentages des surfaces bâties imposées par le programme des servitudes du plan d'Aménagement de la Région Parisienne.

En voici d'ailleurs les grandes lignes. En ce qui concerne la zone d'habitation qui intéresse surtout les clodoaldiens.

Cette zone est réservée non seulement aux constructions à usage d'habitation mais également aux constructions destinées aux activités qui en sont le complément souhaitable. Elle englobe la presque totalité du territoire de la ville, certaines parties étant déclarées inconstructibles (Parc de Saint-Cloud, Hippodrome, Réservoirs des Eaux de l'Avre).

Ce périmètre aggloméré a été subdivisé en 4 sections :

1°) Secteur d'habitation et de commerce,

délimité par le Centre Ville et une partie de la Rue Gounod.

2°) Secteur d'habitations collectives avec espaces verts qui comprend :

a) le territoire délimité par le boulevard de la République, la ligne de Chemin de Fer Paris-Versailles mais limité au Sud de la rue Coutureau aux propriétés riveraines dudit boulevard.

b) la portion du territoire situé entre le quai Carnot et la ligne de Chemin de Fer Issy Plaine-Puteaux mais limité au Sud par la place Georges-Clémenceau.

c) une bande de terrain située à l'Est de la voie ferrée Paris-Versailles mais limitée au Nord par le passage des Coteaux et au Sud par la rue Dailly.

3°) Secteur à rénover.

Comprend en grande partie le quartier du Centre qui donnera lieu à une étude de détail afin de mener la résorption des îlots insalubres et l'Aménagement de la place Georges-Clemenceau et de ses abords.

4°) Secteur d'habitations basses avec jardins,

qui comprend tous les terrains non compris dans les zones précédemment citées.

Si nous examinons « grosso modo » l'ampleur de ces secteurs nous arrivons aux proportions suivantes :

Superficie de la Commune 756 hectares
Parc de Saint-Cloud et abords 392 hectares

Surface de l'agglomération 364 hectares

De cette surface nous devons diminuer les zones non habitables ou non comprises dans le périmètre d'agglomération à savoir :

Champ de courses	54 ha
Réservoirs de l'Avre.....	10 ha
Voie navigable (1/2 largeur de la Seine).....	19 ha
Zone industrielle (limitrophe de Suresnes) ...	6 ha
soit	89 ha

Superficie de la Zone d'habitation dans laquelle sont compris 25 hectares occupés par des voies de communication (routes, Nationales, Départementales, Vicinales et Urbaines ainsi que les voies ferrées)..... 275 hectares

Nous arrivons ainsi à la répartition suivante :

- 1°) Secteur d'habitations collectives avec espaces verts 70 ha
soit 25 % environ de la zone d'habitation et à peine 10 % de la superficie de la commune.
- 2°) Secteur d'habitation et de commerce 15 ha
dont 3 hectares à renover, soit 5 à 6 % de la zone d'habitation et 2 % de la superficie de la Commune.
- 3°) Secteurs d'habitations basses avec jardins 190 ha
soit 69 % environ de la zone d'habitation et à peine 25 % de la superficie de la Commune.

Sont compris également dans ces surfaces habitables les terrains réservés pour espaces publics existants tels que squares et terrains de sports et projetés, tant pour permettre l'expansion de tous les services publics que pour répondre au point de vue social et culturel aux besoins d'une population accrue.

CONCLUSIONS :

L'examen des chiffres et proportions cités précédemment sont éloquentes surtout si l'on songe que 50 % au maximum de ces surfaces sont occupés effectivement par des constructions.

C'est en raison de cette faible densité de surface construite par rapport à l'ensemble du territoire de la commune et de la grande place réservée aux habitations basses qu'il nous faut consentir dans cette dernière zone l'habitation collective, c'est-à-dire la grande villa au milieu d'un jardin, villa divisée en quelques appartements, c'est le type nouveau de résidence qui tient compte des nécessités du confort moderne et des difficultés de personnel d'entretien. C'est la mise en commun pour plusieurs familles des espaces verts mais ce n'est pas leur disparition.

Ainsi l'action de l'urbanisme depuis dix ans et la conception du plan d'Aménagement Communal avec la réservation de terrains ménageant de véritables poumons au sein de la ville, avec le découpage prévu qui évitera le morcellement excessif des terrains qu'accompagne toujours la destruction de tous les arbres, le côté esthétique de Saint-Cloud aura été ménagé et notre ville restera toujours la parure verdoyante de la capitale.

Le champ de courses, les réservoirs de l'Avre, le Parc de Saint-Cloud et la Seine, qui forment nos limites naturelles enserreront une ville que la nature du terrain rend pittoresque mais difficile à la circulation, et que les constructions qui s'érigent et celles qui s'érigeront demain rendront de plus en plus agréables à habiter à un plus grand nombre.

C'est en cela que notre plan d'aménagement a, croyons-nous, réalisé son côté social et son évolution moderne tout en réservant l'esthétique, la vocation résidentielle de Saint-Cloud.

Nos difficultés : Rapports avec les communes voisines

L'administration municipale et la défense des droits de nos concitoyens nous obligent à discuter avec les villes voisines de certains problèmes communs.

Chaque Maire ayant le devoir de défendre les intérêts de ses ressortissants, il s'ensuit des divergences de point de vue qu'il n'est pas toujours facile de résoudre à l'amiable et pour lesquelles l'arbitrage de l'Autorité de Tutelle ou d'une plus haute autorité doit être requis.

Il intéressera certainement nos concitoyens de savoir quels sont les litiges que nous avons actuellement avec les communes voisines, comment nous essayons de le résoudre et comment les intérêts de nos administrés sont défendus :

- 1°) avec Garches, question du terrain de sports ;
- 2°) avec Rueil-Malmaison, la question du champ de courses ;
- 3°) avec Neuilly, la question de l'autobus.
- 4°) avec Paris, la protection des eaux transitées par l'aqueduc de l'Avre.

(Cette question sera traitée ultérieurement).

I

LE TERRAIN DE SPORTS

La ville de Saint-Cloud avait, il y a plusieurs dizaines d'années déjà, envisagé de construire un grand stade, dans une partie non boisée du domaine de Saint Cloud, partie séparée de l'ensemble du parc par la ligne de chemin de fer, puis plus récemment par l'autoroute.

Cet emplacement étant occupé autrefois par le haras dit de « la Porte Jaune » et limité par la route nationale 307 (rue Pasteur), rue Laval et la ligne de chemin de fer Paris St-Lazare-St-Nom-la-Bretèche.

Malgré les pourparlers sous les Municipalités Moguez, Blum, Salles, jamais les Maires successifs ne purent avoir satisfaction.

Nous parvîmes cependant, en 1948, à dégager pour l'usage de « La Clodo » de quoi établir à nos frais, sur une partie que nous dûmes aplanir, un terrain de foot-ball. La précarité de cette installation se révéla au moment où l'ensemble du terrain fut accordé au Gouvernement américain pour y installer le Lycée Américain desservant la région parisienne et notamment le S.H.A.P.E.

De la sorte, notre équipement sportif se résume pour le foot-ball au seul terrain du Quai Carnot, ce qui, on le conçoit, est nettement insuffisant pour une ville de 25.000 habitants

L'administration du Domaine de Saint-Cloud a bien voulu reconsidérer le problème et nous concéder, en participation avec la ville de Garches, un vaste terrain situé de l'autre côté de la voie ferrée, dans le parc au lieu dit « terrain de la Porte Verte » à proximité de la maison du piqueur et de la gare de Garches et compris entre la voie ferrée St-Nom-la-Bretèche et l'allée Retz. Mais ce terrain est partiellement occupé par des jardins familiaux que la ville de Garches, lors de la grande pénurie de l'occupation, avait prêté à des jardiniers amateurs.

Nous avons vainement demandé que la ville de Garches regroupe ces jardins familiaux et nous rende la moitié du terrain, la moitié de ce vaste terrain étant

largement suffisante pour y établir un terrain de football. La ville de Garches, qui n'est cependant pas sur son territoire puisque l'ensemble du parc de Saint-Cloud, est le territoire de Saint-Cloud n'a pas pu faire droit à notre demande pourtant justifiée.

Nous sommes donc obligés d'en référer à M. le Préfet de Seine-et-Oise pour lui demander d'arbitrer ce différend. La seule solution équitable paraît être l'obtention d'un terrain supplémentaire non boisé dans le parc de Saint-Cloud et M. le Préfet de Seine-et-Oise nous a promis d'intervenir dans ce sens.

Nous ne manquerons pas de tenir nos lecteurs au courant dans le prochain numéro.

II

LE CHAMP DE COURSES

La lettre suivante adressée le 23 septembre à M. Pourtout, Président du Conseil Général, Maire de Rueil-Malmaison, pose assez bien le problème qui nous préoccupe :

Monsieur le Maire et Cher Collègue,

Mon Conseil Municipal m'a prié d'attirer votre attention sur la répartition du produit des entrées du champ de courses de Saint-Cloud.

En vertu de la loi du temps de l'occupation (31-12-41), qui stipule que lorsque les installations d'un champ de courses, sont sur le territoire de deux communes, le produit de la taxe sur les spectacles est partagé au prorata des populations des deux communes, nous procédons à une ventilation.

Cette loi n'a certainement pas, lorsqu'elle a été promulguée, tenu compte de la situation particulière du champ de courses de Saint-Cloud, dont les véritables installations — et notamment les entrées, les tribunes et les parcs de stationnement — sont sur le territoire de la ville de Saint-Cloud, alors que seules quelques parties de pistes sont sur le territoire de Rueil-Malmaison. Il s'ensuit que le trafic devenu de plus en plus important et le nombre croissant des autocars rendent la circulation difficile à Saint-Cloud, amènent de gros désagréments à nos riverains et font du parking un problème presque insoluble. Les voitures et autocars doivent stationner sur nos trottoirs qu'ils défoncent et leur entretien et leur réparation s'élèvent annuellement à plusieurs millions.

Nous arrivons à cette solution absolument paradoxale que la population de Rueil-Malmaison augmentant, par suite de nombreux terrains libres dont vous jouissez, beaucoup plus vite que la population de Saint-Cloud, la disparité entre les recettes s'accuse et que l'injustice devient de plus en plus grande.

Je sais qu'il est de votre devoir de Maire et représentant de votre commune de ne négliger aucune recette. Je vous demande, cependant, si vous voulez porter cette lettre à la connaissance de votre Municipalité d'abord et ensuite de votre Conseil Municipal, pour voir si cette assemblée vous autorise à trancher le différend amiablement et à vous permettre une répartition plus équitable, qui pourrait être, par exemple de 50 %.

Je crois être extrêmement raisonnable en formulant cette demande et suis persuadé que vos conseillers, lorsqu'ils seront mis au courant d'une situation qu'ils ignorent probablement, consentiront à ce sacrifice.

La Société sportive d'Encouragement ayant versé les sommes arrondies de la colonne I, St-Cloud ayant

encaissé les sommes de la colonne II, Rueil-Malmaison a vraisemblablement, sauf E ou O, encaissé les sommes de la colonne III.

	Col. 1 Total	Col. 2 St-Cloud	Col. 3 Rueil
1947		en totalité	Néant
1948	6.680.000	2.680.000	4.010 000
1949	6.670.000	2.670.000	4.000.000
1950	7.800.000	3.100.000	4.700.000
1951	7.250.000	2.900.000	4.350.000
1952	9.600.000	3.800.000	5.800.000
1953	9.050.000	3.225.000	5.825.000
1954	} activité réduite 6.850.000	2.750.000	4.100.000
1955			
1956	} travaux tribune 7.300.000	2.900.000	4.400.000
1957			
	6.700.000	2.700.000	4.000.000
	7.000.000	2.650.000	4.350.000

Le pourcentage de 37/38 % sera encore inférieur lorsque les recensements officiels feront apparaître un plus grand écart de population en faveur de Rueil et au détriment de Saint-Cloud.

Veillez agréer, Monsieur le Maire et cher Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

En réponse, M. le Maire de Rueil opposait, par lettre en date du 1^{er} octobre, une fin de non recevoir catégorique. Il indiquait même qu'il avait eu connaissance des dispositions de la loi qu'en janvier 1948, époque à laquelle, par conséquent, il avait revendiqué ses droits et semble regretter n'avoir pas exigé de la ville de Saint-Cloud le rappel des sommes encaissées entre 1942 et 1948, paraissant d'ailleurs oublier qu'à ce moment-là, le champ de courses n'avait pas eu d'activité, ayant été transformé en jardins familiaux.

Il y a là encore une injustice criante et il est normal que nous demandions une répartition plus équitable. Il nous paraît impossible que satisfaction ne nous soit pas donnée, soit par l'intervention des autorités de tutelle, soit si la chose n'est pas possible en faisant promulguer une nouvelle loi modifiant celle de Vichy du 31 décembre 1941.

Nous tiendrons également nos lecteurs au courant.

III

L'AUTOBUS 244

Après bien des années de démarches auprès des services de la R.A.T.P., cette Administration a bien voulu rétablir l'ancienne liaison qui existait autrefois par tramway, entre le métro « Porte Maillot » et le Rond-Point Magenta à Saint-Cloud.

La solution décidée par le Conseil de Coordination des Transports de la Région Parisienne est une antenne de la ligne d'autobus 144, qui sera semi-directe et portera le n° 244. Elle joindra le pont de Neuilly à la place Magenta, en longeant le bois de Boulogne et en empruntant les quais jusqu'à Suresnes, le boulevard de la République, la rue Preschez (partie), la rue Gounod (partie), le rond-point Magenta et retour tout du long du boulevard de la République.

Le rétablissement de cette liaison est extrêmement important pour bien des habitants de Neuilly, de Suresnes, de Saint-Cloud et de Garches, et il intéresse au plus haut degré la population estudiantine de nos lycées.

Nous nous sommes malheureusement réjouis un peu tôt car un refus imprévu et incompréhensible de M. Peretti, Maire de Neuilly, interdisant l'extension des terminus d'autobus sur le terre-plein de l'avenue de Neuilly, a proximité du terminus du métro, remet tout en question.

C'est là une difficulté très grande et il est bien regrettable que le Président du Conseil Général de Seine-et-Oise n'ait pas cru devoir soutenir les villes de Saint-Cloud et de Garches.

Nos lecteurs trouveront d'ailleurs ci-dessous une lettre de protestation adressée le 28 septembre 1958 à M. Pourtout, Président du Conseil Général :

Monsieur le Président,

Je dois vous faire part d'une difficulté qui vient de surgir entre la ville de Neuilly et toutes les autres communes intéressées par les deux nouvelles lignes d'autobus prévues — n° 149 et 244 — cette dernière devant desservir plus spécialement les communes de Saint-Cloud et de Garches.

Il est bien regrettable que vous n'ayez pu assister à cette réunion extrêmement importante, provoquée par les techniciens de la R.A.T.P. et les ingénieurs des Ponts-et-Chaussées de Seine-et-Oise et de la Seine, et que vous n'ayez pas cru devoir vous y faire représenter.

L'appui du Président du Conseil Général de Seine-et-Oise aurait probablement pu nous faire obtenir satisfaction immédiate, alors que tout est remis en question et que l'on ne sait pas à l'heure actuelle si les populations de Suresnes, Saint-Cloud et Garches (et notamment la population estudiantine des lycées de Saint-Cloud) pourront profiter dès le 1^{er} octobre, comme c'était prévu, de la nouvelle ligne d'autobus pourtant si nécessaire et pour l'établissement de laquelle je lutte depuis de si longues années.

Vous comprendrez ma déconvenue et vous m'excuserez, je l'espère, de vous en faire part.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien entendu la Municipalité ne se tient pas pour battue et, avec l'aide de M. le Préfet de Seine-et-Oise s'emploie vigoureusement à obtenir de M. le Préfet de la Seine et des Services des Ponts-et-Chaussées intéressés, (puisque l'avenue de Neuilly est leur domaine), qu'une pareille incompréhension des intérêts supérieurs de la partie ouest de la population suburbaine de Paris puisse être à ce point méprisée. Il n'est pas possible qu'un magistrat municipal puisse abuser de son droit de la sorte !

D'ailleurs, la raison invoquée, qui est un empiètement sur le marché de Neuilly, est une mauvaise raison. Il n'est pas admissible, en effet, que subsistent à notre époque sur la voie publique des marchés à caractère provisoire, qui datent vraiment d'un autre siècle. Nous nous sommes efforcés de faire disparaître ces installations peu conformes à l'esthétique et à l'hygiène en déplaçant le marché du boulevard de la République et en l'installant dans un cadre de verdure et nous sommes en train de faire de même pour le marché de la rue Dailly.

Que Neuilly suive notre exemple et fasse un effort. Cela sera certes préférable que de prendre une position aussi rétrograde.

De toute façon la voie triomphale doit se prolonger vers la Défense et au-delà, dans un cadre digne de Paris, et la liaison avec le nouveau palais du C.N.I.T. doit pouvoir être rendue possible pour tous.

Le problème du logement

Ce problème qui n'a peut-être pas beaucoup de signification pour certains habitants parfaitement logés, est angoissant pour les administrateurs communaux qui ont la préoccupation des cas extrêmes, intéressant l'ordre et la moralité publics. Combien Monsieur Joulia, Maire-adjoint, chargé de ces délicates questions reçoit-il de visites de mal-logés dans des situations dramatiques !

En présence de cet état de choses, la Municipalité s'est efforcée de réaliser, dans la mesure des moyens budgétaires limités dont elle dispose, certaines opérations.

Actuellement est en voie de construction avancée l'immeuble collectif de 40 appartements, 71, rue Sevin-Vincent, où 40 familles trouveront, en accession à la propriété, un appartement agréable dans un quartier aéré. Cette opération a été conçue de telle façon qu'elle n'a pas grevé le budget communal.

Cette semaine le premier coup de pioche a été donné à la construction de 48 appartements sur le terrain de la rue Dailly, où le marché existant sera renové et modernisé. Cette opération, à l'étude depuis 3 ans, a nécessité de multiples démarches notamment un recours à la procédure de l'expropriation, la propriétaire d'une bande de terrains s'étant refusée à tout accord amiable. Cette réalisation est destinée à reloger les cas urgents (expulsés, surpeuplement excessif). Les bénéficiaires seront désignés par la Commission du logement, au début de l'année prochaine.

Une autre catégorie de mal-logés, ceux qui vivent dans les taudis, ne sont pas oubliés non plus, puisque la Municipalité va démarrer dans quelques mois une opération de longue haleine de résorption des îlots insalubres. Cette opération consiste à détruire les immeubles insalubres et à reconstruire des bâtiments répondant à toutes les règles d'hygiène, de confort et d'urbanisme moderne. Elle n'est possible qu'à la condition de pouvoir loger les habitants du premier îlot détruit. Or, des tractations sont en cours en vue d'édifier dans le quartier de la Passerelle un immeuble comportant 40 appartements et qui sera financé avec des fonds spéciaux.

Parallèlement à ces opérations, la Caisse de Préfinancement dont le Secrétaire général est M. Charonnière, conseiller municipal, va faire construire sur le terrain de stationnement des cars les jours de courses, un immeuble collectif sous la dénomination « La Réserve de Buzenval ».

Ce programme pour lequel le permis de construire vient d'être délivré, doit démarrer prochainement. Les appartements seront livrables au printemps 1960 ; selon les prévisions de la société et à titre purement indicatif, les conditions seraient les suivantes :

PRIX DE VENTE : Pour un trois pièces 3.200.000 F
Pour un quatre pièces 3.800.000 F
Pour un cinq pièces 4.400.000 F

LE FINANCEMENT serait assuré par un prêt du Crédit Foncier et une avance à la Caisse de Préfinancement de la région de Saint-Cloud, de sorte que l'apport initial serait respectivement :

de 660.000 F pour un 3 pièces ;
de 860.000 F pour un 4 pièces ;
de 1.060.000 F pour un 5 pièces .

Cet apport serait étalé sur un an à partir de la souscription.

L'AMORTISSEMENT MENSUEL compte tenu du régime des prêts avec prime (le nouveau système prévu par les services de M. Sudreau ne doit pas modifier ces chiffres dans de notables proportions) s'élèverait à des sommes variant de :

5.000 à 18.500 pour un 3 pièces
6.000 à 21.000 pour un 4 pièces
7.000 à 23.500 pour un 5 pièces
(non compris l'allocation logement).

suivant qu'il s'agit de la période de construction, du seul paiement des intérêts au Sous-Comptoir et du remboursement du prêt de la Caisse de Préfinancement cumulés ou du remboursement du prêt du Crédit Foncier.

Bien entendu, et nous tenons à le souligner, il ne s'agit là que de prévisions susceptibles de modifications.

Les prioritaires inscrits au fichier de la Mairie, qui seraient intéressés par cette opération, sont invités à se faire connaître par lettre avant le 31 décembre 1958, délai de rigueur.

ZONE BLEUE

ATTENTION ! à partir du 1^{er} novembre, application de la zone bleue à Saint-Cloud.

Les habitants de Saint-Cloud ont pu se rendre compte que depuis trois mois environ, la zone bleue était, à titre d'essai, en application à Saint-Cloud.

A la demande de la Municipalité, les services de la police ont fait preuve de la plus grande bienveillance, ont distribué des avertissements et aucune contravention n'a été portée au titre du stationnement dans la zone bleue.

La Municipalité estime que cette expérience a été concluante et qu'elle est de nature à favoriser le commerce dans le centre de Saint-Cloud, en permettant aux familles habitant les quartiers plus éloignés du centre, de venir faire leurs commissions en automobile.

Toutefois, la période d'essai a prouvé que la zone bleue sur la place Deville et sur la partie Sud de la place de l'Eglise ne s'imposait pas. Ces deux portions de territoire ont donc été retranchées de la zone bleue de Saint-Cloud.

Par ailleurs, l'application de la zone bleue s'est révélée inutile et même gênante le dimanche après-midi. Elle ne sera donc plus en vigueur le dimanche à partir de midi jusqu'au lendemain matin, à 9 heures.

Nos lecteurs trouveront, par ailleurs, en encart dans le Bulletin Municipal un plan délimitant de façon précise la zone bleue de Saint-Cloud et, au verso de ce plan, le texte in-extenso de l'arrêté municipal.

Nous sommes sûrs que le public comprendra l'intérêt d'une zone bleue dans cette partie de notre vieille ville aux rues étroites et tortueuses. Cette zone spéciale favorisera le commerce et nous sommes persuadés que le public respectera de bonne grâce cette mesure.

Il va de soi que la Municipalité ne pourra en aucun cas intervenir auprès des services de police pour la levée de contraventions.

Permis de conduire (catégorie IA)

En application de la circulaire de M. le Ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme en date du 14 mars 1958, les conducteurs de véhicules à moteur d'une cylindrée de 125 cm³, sont astreints à posséder un permis de conduire de la catégorie AI, les licences de circulation n'étant plus délivrée depuis le 1^{er} Avril 1958.

En conséquence, tout requérant doit constituer un dossier présenté dans une forme identique à celle prévue pour les autres catégories de permis (A à F) aussi bien en ce qui concerne les documents à fournir qu'en ce qui touche le montant des taxes et droit d'examen.

Les épreuves à subir devant les Inspecteurs chargés des examens portent, pour la catégorie AI exclusivement sur la connaissance du Code de la Route et de la signalisation routière.

Les incapacités physiques incompatibles avec l'obtention du permis AI sont identiques à celle applicables au permis de la catégorie A.

Institut du Cancer René Huguenin

Le Professeur René Huguenin, décédé en 1955, un des fondateurs de cette maison et Directeur de l'Institut Gustave Roussy, était titulaire de la chaire de cancérologie à la Faculté de Médecine de Paris. Il avait des attaches à Saint-Cloud où son père exerça les fonctions de premier adjoint, où il fut marié par son parent, le Maire de l'époque, M. Moguez, et où il repose dans notre cimetière.

..

Le Centre départemental anticancéreux de Seine-et-Oise, qui est devenu en cours de construction le Centre National René Huguenin, va ouvrir ses portes prochainement.

En novembre, le laboratoire de recherches commencera à fonctionner, et en décembre le laboratoire radiologique (radio-télécobalt). Les premières consultations pourront avoir lieu en janvier et, en février-mars, les bâtiments destinés à l'hospitalisation seront prêts.

375 millions environ ont déjà été engagés pour cette première tranche de réalisation et environ 200 millions seront nécessaires pour le parachèvement de ces installations qui seront parmi les plus modernes du monde.

Ce sera le premier laboratoire en Europe à être équipé avec, outre une bombe au cobalt, une nouvelle bombe au caesium.

Le caesium est un métalloïde, déchet de la fission nucléaire, qui n'était pas utilisé, mais dont on a découvert récemment les propriétés pour la thérapeutique du cancer.

Les radiations produites par ces deux bombes étant extrêmement puissantes, des précautions extraordinaires ont été prises pour que les voisins, les usagers et le personnel du Centre anticancéreux ne puissent en subir aucun inconvénient. C'est ainsi que les seules vitres en plomb d'environ 30 cm², permettant l'examen du patient par le praticien, coûtent chacune 500.000 fr.

Deux centres anticancéreux dotés du même équipement fonctionnent seulement dans le monde, l'un à New-York et l'autre à Boston (U.S.A.). En Europe, une seule bombe au caesium est en fonctionnement à Oslo, mais elle ne développe que 50 curies, alors que la bombe de Saint-Cloud développera 1.000 curies.

Il n'est pas douteux que le Centre de Saint-Cloud, Institut René Huguenin, ne soit appelé à rendre à la cause du cancer d'immenses services, comme l'Institut Roussy, de Villejuif, dont il sera le complément.

Cette réalisation est due à l'initiative de M. le Préfet de Seine-et-Oise, Genebrier, continuée vigoureusement par son successeur, M. Demange, et dotée de fonds du Casino d'Enghien, de la Sécurité Sociale, du Conseil Général de Seine-et-Oise et de la Santé Publique.

Nous reviendrons sur cette intéressante réalisation.

AVIS AUX ELECTEURS

Lors du scrutin du référendum du dimanche 28 septembre 1958, des électrices et des électeurs ont demandé, dans les différents bureaux de vote, de vouloir bien apporter des modifications sur leurs cartes électorales (changements d'adresse et rectifications diverses).

Nos administrés sont informés, qu'à notre regret, lesdites modifications ne pourront être effectuées pour les prochaines élections législatives, attendu que les mêmes listes d'émargement et cartes d'électeur seront utilisées.

En conséquence, les modifications signalées ne pourront être effectuées qu'à l'occasion de la Révision de la liste électorale de 1959.

LA CHARGE FISCALE PAR TETE D'HABITANT

Dans notre n° 58 du Bulletin municipal de Janvier-Février-Mars 1955, nous avons publié un graphique donnant les courbes comparatives du budget municipal par tête d'habitant et de l'indice moyen du coût de la vie.

Nous redonnons cette nouvelle courbe tenue à jour et arrêtée à fin 1957 (schéma page 8).

L'on verra que, malgré la privation de recettes dont St-Cloud souffre en tant que commune-dortoir, et malgré l'ampleur des réalisations sociales, notre courbe ne s'écarte que faiblement de la majoration de l'indice du coût moyen de la vie.

Une politique financière extrêmement sage et une surveillance continuelle des dépenses quotidiennes, une observation rigoureuse des dépenses engagées d'après les crédits votés par le Conseil Municipal nous permettent de ne pas trop surcharger le contribuable.

Sans doute, la feuille d'impôts n'est jamais la bienvenue, mais que le contribuable veuille bien songer à tous les services qu'il attend de l'Administration communale !

En dehors des services traditionnels : état-civil, voirie, entretien des bâtiments communaux, nous avons dû faire face au développement considérable de la population scolaire (scolarité passée de 12 à 14 ans, cours complémentaires, extension des maternelles, cantines scolaires, gratuité générale des fournitures scolaires, co-

lonies de vacances, création de terrains de sports scolaires), équipements sportifs, service d'ambulance, modernisation de la lutte contre l'incendie, développement de l'assistance, création de la protection maternelle et infantile, réalisations H.L.M., création de parkings, marchés couverts, relations extérieures et notamment les jumelages, centre culturel et artistique, etc.)

Toutes ces réalisations sont commandées par les nouvelles nécessités d'une vie plus moderne, dans laquelle le sens social a profondément évolué. Ces mêmes nécessités se retrouvent dans la plupart des communes à caractère urbain d'une certaine importance.

En réalité, lorsque l'on voit les sommes importantes nécessaires à l'entretien d'un budget familial, on est étonné que l'on puisse faire tellement de choses avec seulement 500.000.000.

AVIS AUX POSSESSEURS DE CHIENS

Il est rappelé aux possesseurs de chiens qu'ils doivent en faire la déclaration du 1^{er} octobre 1958 au 31 janvier 1959 en application des lois des 4 août 1855, art. 5 et 31 juillet 1920, art. 14 ainsi que de l'article 1498 du Code Général des Impôts.

Les déclarations sont reçues à la mairie, 3^e bureau.

Nous rappelons également que l'arrêté du 6 mai 1958 de Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise a formellement interdit la circulation et le stationnement des chiens, même muselés ou tenus en laisse, dans tous les établissements, boutiques, magasins, éventaires, marchés où des denrées alimentaires sont mises en vente pour la consommation des personnes.

Toute infraction à cet arrêté sera désormais l'objet d'un procès-verbal.

GARDERIE

La Garderie Municipale a ouvert ses portes pour l'année scolaire 1958-1959, aux enfants de 3 à 7 ans : le jeudi 2 octobre 1958, dans un local situé au stade Kelly, à proximité du Groupe Scolaire de Montretout.

Elle fonctionnera tous les jeudis, de 14 heures à 17 heures.

Les enfants se réuniront :

Dans le quartier du Centre : à 13 h. 30, place Silly.

Pour le quartier des Coteaux :

a) à 13 h. 40, groupe H.L.M. rue du 18 juin.

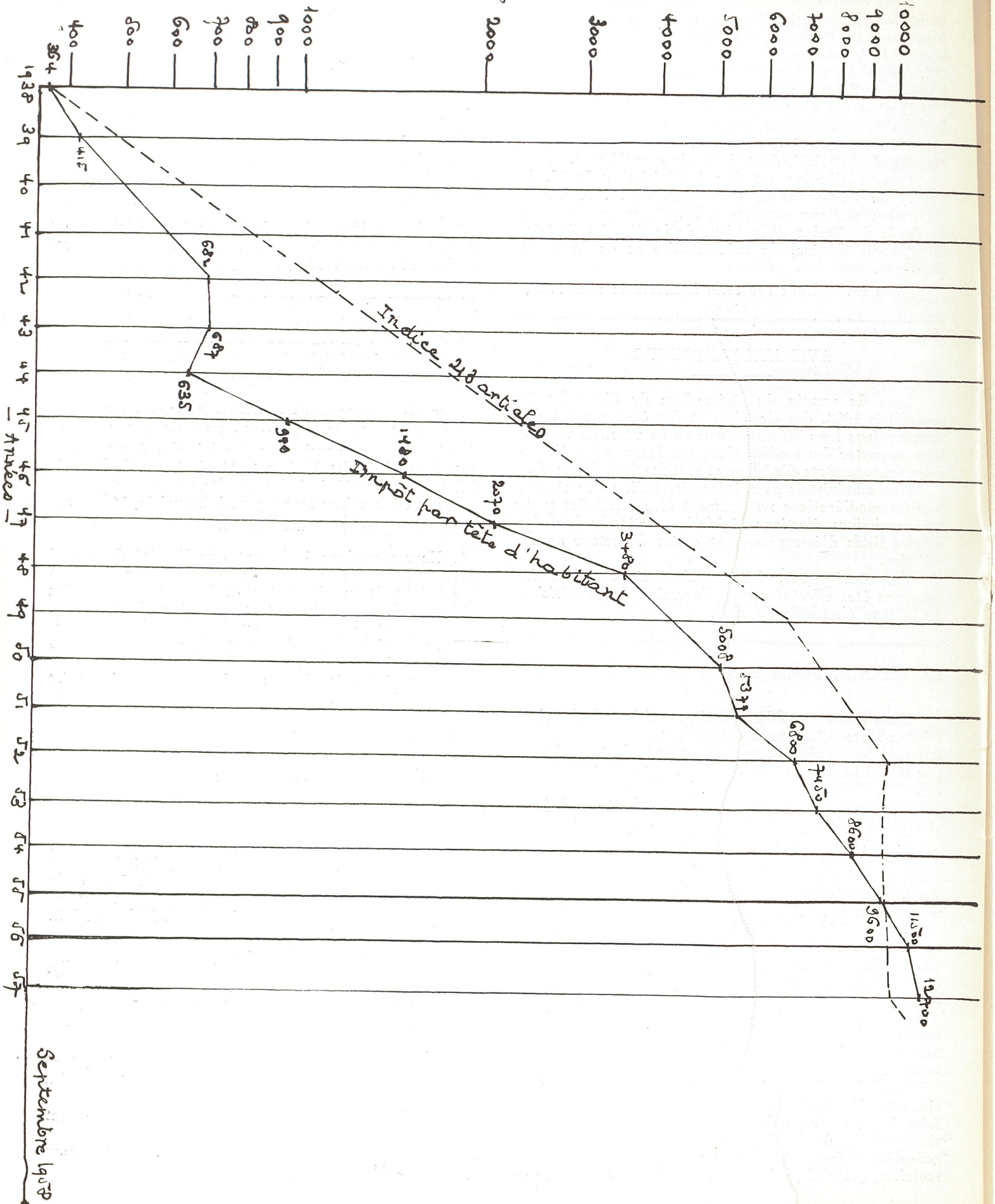
b) à 13 h. 45, Carrefour avenue Bernard-Palissy et boulevard Sénard.

Ils seront pris en charge par le personnel désigné à cet effet et ramenés le soir aux mêmes points où les familles viendront les reprendre.

Les enfants du quartier de Montretout se rendront directement à la Garderie, à 14 heures.

Les inscriptions sont reçues à la Mairie, 1^{er} Bureau (Bureau d'Aide Sociale).

Echelle logarithmique



Septembre 1957



Cliché Jacob.

Chacun le sait, d'importants travaux sont en cours pour doubler la capacité de l'hôpital et améliorer les consultations externes et les services généraux. Une aile sur la place Silly vient d'être terminée et entrera en service prochainement.

C'est à dessein que nous faisons paraître cette photographie pour situer dans l'avenir l'énorme importance de ces travaux.

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Le nouveau local, construit au-dessus de la bibliothèque et du musée, rue du Docteur-Desfossez, et destiné aux Services de Protection maternelle et infantile, a ouvert ses portes.

Rien n'a été négligé pour réaliser une installation confortable, rigoureusement conforme aux règlements des services de santé, où sont observées minutieusement toutes les précautions d'hygiène et de salubrité.

Dès maintenant, les consultations de nourrissons y sont tenues les 1^{er}, 2^e et 4^e vendredis de chaque mois, à 14 heures. Monsieur le Docteur Louin, secondé par M^{me} Laffont, assistante sociale, assure ces consultations.

D'autres services utiliseront prochainement les locaux : consultations pour les enfants du 2^e âge (2 à 4 ans), consultations prénatales, consultations de médecine scolaire, etc.

Les cours d'accouchement sans crainte, de M. le Docteur Bertrand actuellement donnés au Centre Culturel, rue des Ecoles, seront prochainement transférés dans les locaux de la P.M.I. où ils auront lieu dans des conditions plus confortables.

Un bureau de la Sécurité sociale pourra payer

immédiatement les prestations auxquelles ont droit les assurées sociales.

Nous sommes heureux d'avoir pu mener à bien cette réalisation que nous croyons appelée à rendre de très grands services à la population.

JOURNÉE NATIONALE DES VIEILLARDS

La Journée Nationale des Vieillards est fixée, cette année, au dimanche 26 octobre.

Un comité a été constitué sous l'égide de la Municipalité et comprend les représentants de toutes les Associations Clodoaldiennes qui, au cours de l'année, s'intéressent au sort des vieillards.

Nous ne saurions trop insister auprès de nos lecteurs pour qu'ils répondent généreusement aux sollicitations dont ils seront l'objet de la part des quêteurs et quêteuses bénévoles qui, le 26 octobre, tendront la main pour apporter quelque douceur à nos vieillards nécessiteux.

Il n'est personne qui refusera de faire un effort pour adoucir le sort de tous nos vieux qui, à l'entrée de l'hiver ont tant besoin de se sentir compris et aidés.

D'avance, nous disons à tous merci !

Nous remercions les électeurs Clodoaldiens d'avoir répondu en masse à l'appel du gouvernement dont nous nous étions fait l'écho.

La municipalité espère que les nombreuses personnes qui n'avaient jamais voté auront pris pleinement conscience de l'importance de leur rôle d'électeurs et

d'électrices et que, pour les prochaines consultations électorales, elles continueront à faire leur devoir.

Pour le gouvernement du pays comme pour la direction d'une ville ou pour un mandat de député ou de conseiller général, seule une très forte majorité donne l'autorité nécessaire à l'exercice convenable de la fonction.

Résultats du Referendum du 26 Septembre 1958

SAINT-CLOUD	NOMBRE des électeurs inscrits	NOMBRE de votants	NOMBRE des bulletins n'entrant pas en compte	NOMBRE des suffrages exprimés	NOMBRE de OUI	NOMBRE de NON
1 ^{er} Bureau	1982	1682	16	1666	1382	284
2 ^e Bureau	2035	1713	18	1695	1291	404
3 ^e Bureau	1460	1260	9	1251	1097	154
4 ^e Bureau	1467	1282	14	1268	1081	187
5 ^e Bureau	1329	1146	8	1138	971	167
6 ^e Bureau	1620	1417	14	1403	1121	282
7 ^e Bureau	1312	1152	8	1144	955	189
8 ^e Bureau	1481	1272	14	1258	812	446
9 ^e Bureau	1418	1269	12	1257	1062	195
TOTAUX	14.104	12.193	113	12.080	9.772	2.308
SEVRES	11.846	9.908	102	9.806	7.149	2.657
MEUDON	15.640	13.460	184	13.276	9.841	3.435
CHAVILLE	9.602	8.488	133	8.355	5.953	2.402
GARCHES	6.791	5.601	61	5.540	4.258	1.282
MARNES	841	708	5	703	621	82
VAUCRESSON	2.806	2.410	21	2.389	2.076	313
VILLE D'AVRAY	2.909	2.512	16	2.496	2.038	458
Elections législatives de janvier 1956 Saint-Cloud	13.576	11.422	256	11.166		
Elections cantonales d'Avril 1958 Saint-Cloud	13.442	8.177	225	7.952		

LE BUSTE DE GOUNOD

Œuvre du célèbre sculpteur Carpeaux, le buste de Gounod du fait des travaux d'agrandissement de la place de l'Eglise va, tout au moins provisoirement, être transféré dans le petit square qui se trouve à l'angle des rues Gounod et Verhaeren.

L'endroit est-il bien choisi et cet emplacement devra-t-il être définitivement adopté ? Le Conseil Municipal en décidera. Toutefois rappelons que l'illustre compositeur a habité très longtemps et s'est éteint dans la propriété qui porte actuellement le n° 5 de la rue Gounod.

AVIS AUX FAMILLES AYANT DES SOLDATS EN AFRIQUE DU NORD

Afin de faire parvenir un colis de Noël aux soldats actuellement en service en Afrique du Nord, les familles sont priées de vouloir bien indiquer au Bureau Militaire, les changements d'adresses survenus depuis le dernier envoi.

Les distributions de Prix aux élèves des Établissements publics et privés

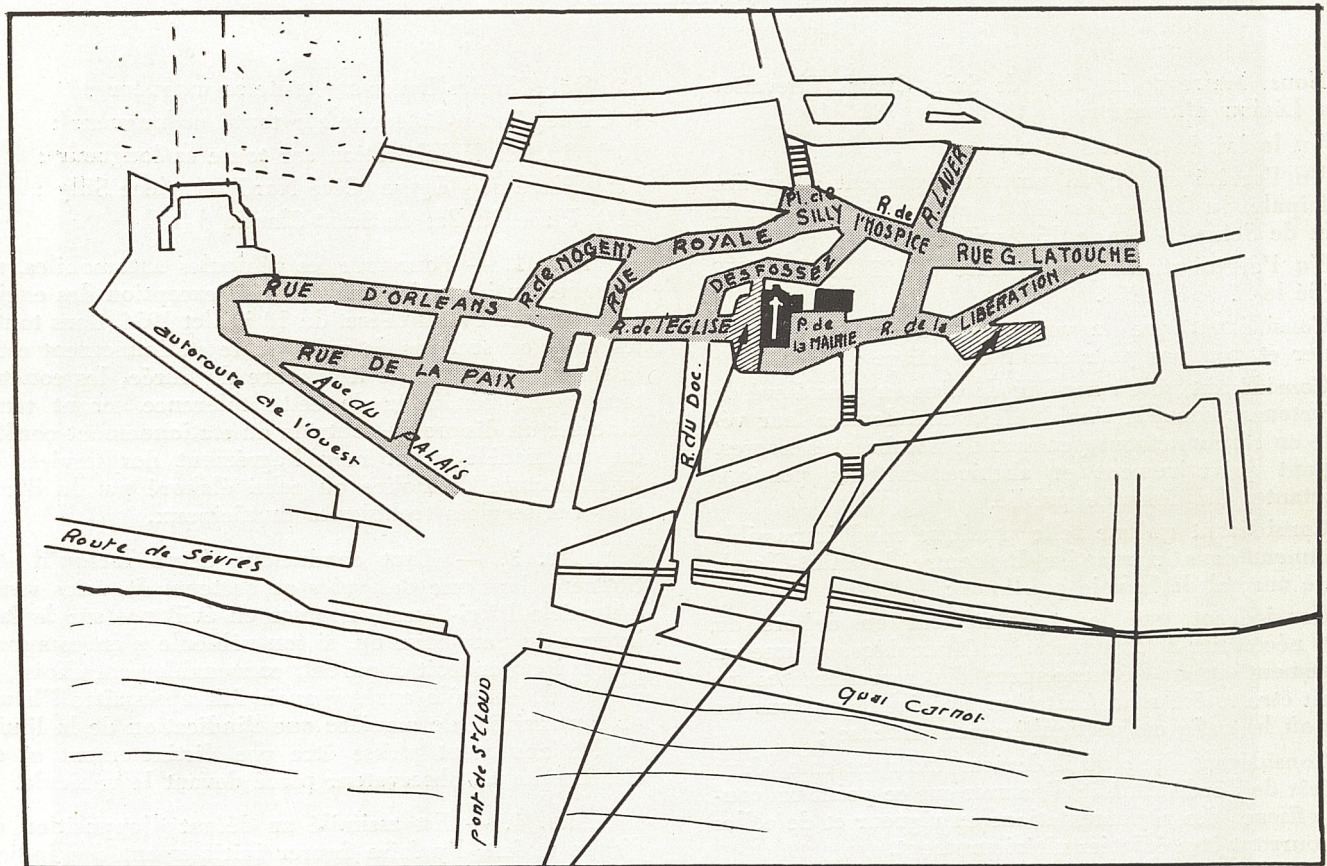
Elles ont eu lieu le samedi 28 juin avec toute la solennité désirable, aussi bien pour l'Ecole Saint-Joseph que pour l'Institution Saint-Pie X.

Ce même samedi dans le grand réfectoire du lycée de garçons de Saint-Cloud, en présence de M. Laurence, Maire-Adjoint, de M. Chavegrand, ancien directeur, et des administrateurs, fut lire un palmarès impressionnant par le nombre des succès obtenus par les élèves.

Le 30 juin nos écoles publiques, Salle municipale des Fêtes, donnaient leurs récompenses aux élèves méritants. M. le Maire, MM. les Adjoints, plusieurs conseillers municipaux, ainsi que d'autres personnalités assistèrent aux distributions solennelles des écoles et cours complémentaires du Centre et de Montretout.

L'après-midi aux Coteaux et rue du Pierrier, au Val d'Or il en fut de même. Selon leur tempérament, MM. Chaveton, Monsel, Rollin, Laurence, Joulia, prononcèrent des allocutions de circonstance. Il y eut aussi quelques numéros de danse, de théâtre et de

LIMITATION DE LA ZONE BLEUE



PARKINGS AUTORISÉS ÉCHAPPANT A LA RÉGLEMENTATION

ARRÊTÉ

concernant la réglementation du stationnement des véhicules automobiles dans le quartier du Centre

Limitation de la durée du stationnement dans certaines voies ouvertes à la circulation publique et création d'un disque de contrôle de stationnement.

Nous, Maire de la Ville de Saint-Cloud, Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu l'arrêté municipal portant règlement de police municipale du 28 janvier 1904, approuvée par M. le Préfet de Seine-et-Oise le 15 Avril 1904 ;

Vu l'arrêté municipal en date du 25 Juillet 1958 modifié le 27 août 1958.

Considérant que la voie publique est faite pour circuler et non pas pour servir de garage ;

Considérant qu'un nombre de plus en plus élevé de conducteurs prennent l'habitude d'abandonner leur véhicule en stationnement pendant de nombreuses heures, occupant privativement et abusivement des portions importantes du domaine public.

Considérant qu'une telle pratique rend impossible notamment dans le quartier du Centre de Saint-Cloud, l'usage normal de la voie publique ;

Considérant que le stationnement en dehors du temps nécessaire à la desserte des immeubles, comme au chargement et au déchargement des marchandises ne saurait être toléré sans limitation, spécialement dans les voies où le trafic est particulièrement intense ;

Considérant donc qu'il devient indispensable, dans l'intérêt de l'ordre public d'assurer sur ce point un contrôle efficace des réglementations en vigueur et de celles qui pourront être édictées ultérieurement.

ARRETONS :

ARTICLE PREMIER. — Tous les jours de 9 heures à 19 heures et les dimanches et jours fériés de 9 heures à 12 heures il est interdit de laisser stationner un véhicule pendant une durée supérieure à une heure, dans la zone englobant les voies suivantes :

- 1°) Avenue du Palais sur toute sa longueur ;
- 2°) Rue de la Paix sur toute sa longueur ;
- 4°) Rue de l'Eglise sur toute sa longueur ;
- 3°) Rue d'Orléans sur toute sa longueur ;
- 5°) Rue de Nogent sur toute sa longueur ;
- 6°) Rue Royale entre la rue de l'Eglise et la Place Silly (la partie basse étant toujours complètement interdite au stationnement (arrêté du 6-6-1947) ;
- 7°) Rue du Docteur Desfossez, sur toute sa longueur ;

8°) Rue Charles Lauer sur toute sa longueur ;

9°) Rue Gaston-Latouche sur toute sa longueur ;

10°) Rue de la Libération sur toute sa longueur ;

11°) Place de l'Eglise (Côté Nord) et place Silly ;

12°) Place du Pas de Saint-Cloud.

ART. 2. — Pour tous les véhicules automobiles, remorques ou à traction animale, à l'exception des engins visés au titre IV du décret du 10 juillet 1954, dans toutes les voies ou sections de voies où le stationnement est à la fois toléré et limité à 1 heure de durée, les conducteurs pour bénéficier de cette tolérance seront tenus d'utiliser un disque de contrôle du stationnement conforme au modèle ayant reçu l'agrément des services de la Préfecture de Police ou celui élaboré par la direction des services techniques municipaux.

ART. 3. — Tout conducteur devra lorsqu'il stationnera dans une des voies ou secteurs de voies visées à l'article 1^{er} ci-dessus, apposer en évidence sur la face interne du pare-brise ou, si son véhicule n'en comporte point, à un endroit apparent, convenablement choisi, le disque de contrôle après y avoir fait apparaître l'heure de son arrivée, de manière que l'indication de la limite du stationnement puisse être vue distinctement et aisément par un observateur placé devant le véhicule.

ART. 4. — Est assimilé au défaut d'apposition du disque le fait d'y faire figurer initialement des indications horaires inexacts ou de modifier les dites indications de remise en circulation préalable du véhicule.

ART. 5. — Les infractions, tant en ce qui concerne les règles de stationnement que la régularité de l'utilisation du disque, seront constatées par des procès-verbaux successifs qui seront transmis aux tribunaux répressifs compétents.

ART. 6. — Les dispositions du présent arrêté se substituent aux arrêtés en date des 25 juillet et 27 août 1958 et rentreront en vigueur le 5 septembre 1958. M. le Directeur des Services Techniques Municipaux, M. le Commissaire de Police, M. le Brigadier de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Cloud, le 5 Septembre 1958.

Le Maire,

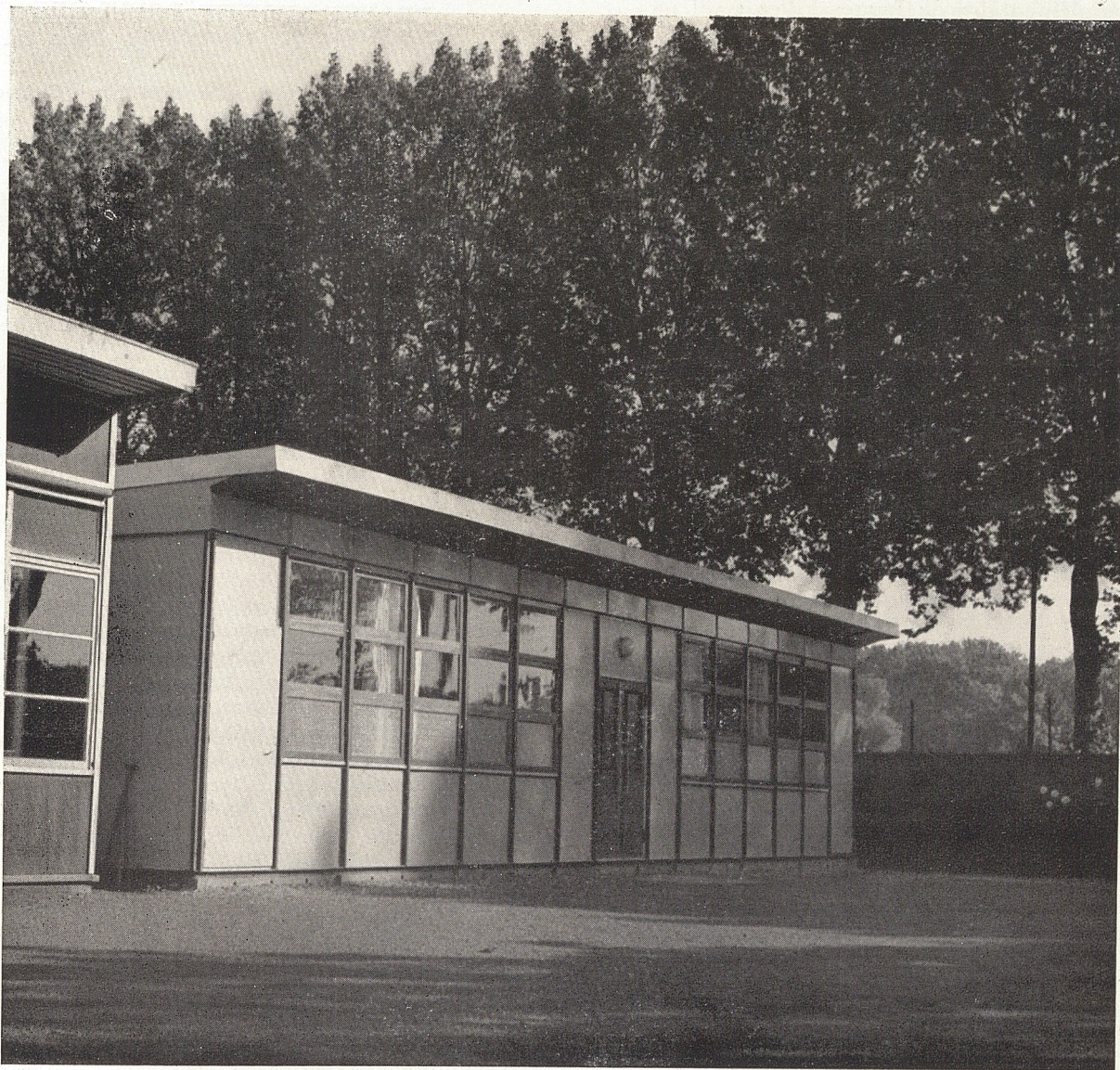
Signé : F. CHAVETON.

gymnastique rythmique excellents. Nous eûmes même le privilège d'écouter quelques scènes de « l'Avare », très bien interprétées.

Mais il nous faut surtout insister sur les succès remportés aux examens et à l'entrée en 6^o dans les lycées. Le tout atteste l'intelligence et l'application des élèves, filles et garçons, le dévouement et la compétence des professeurs. En outre furent félicités, comme il se doit, Monsieur Caradec nommé directeur à Versailles d'une école à 24 classes et Mademoiselle Men,

nommée directrice à Marly-le-Roi ; Mlles Carra et Troubad qui nous quittent avec les regrets de tous pour prendre leur retraite, quant à Monsieur Henriet, proviseur du Lycée de garçons, il est nommé à la direction du lycée parisien Chaptal.

Le 2 juillet selon une heureuse tradition, les élèves reçus au Certificat d'Etudes primaires firent la promenade rituelle organisée par la Caisse des Ecoles Publiques, cette année à Compiègne et à Pierrefonds.



Cliché Jacob.

Classes provisoires de l'Ecole des Coteaux implantées sur le terrain « Latil ».

Réalisation S.O.F.A.C.O., 128, rue Jules-Guesde. — Levallois-Perret.

SUCCES SCOLAIRES

Des résultats particulièrement brillants ont été obtenus par les élèves des cours complémentaires aux sessions d'examen du Brevet d'Etudes du Premier Cycle. Nous sommes heureux de communiquer ci-

Cours Complémentaire de Garçons :

dessous les noms des lauréats :

Andrieu Alain, Arnaud Pierre, Boisard Yves, Bondil Albert, Gauvry Jacques, Genoux Alain, Guillot Daniel, Le Moal Jean, Levis Jean-Pierre, Murette Michel, Metrot Jean, Moriceau Jean, Olivier Alain, Pape Jean, Pelletier Jean-Claude, Quentel Henri, Wangler Marcel.

Cours Complémentaire de Jeunes Filles :

Andreys Roseline, Barenton Anne-Marie, Beaucour Angès, Bernard Nicole, Boucharéchas Christiane, Bouvier Marie-Paule, Bretheau Sylviane, Boyeau Christiane, Chataignier Françoise, Garric Martine, Jacquet Suzanne, Lanquetot Annie, Lech Simone, Léger Jacqueline, Le Mee Françoise, Leroux Ginette, Louvet Françoise, Mauger Nicole, Mine Françoise, Pecher Hélène, Pellos Françoise, Pottier Mireille, Queruel Danielle, Ranchon Paulette Rigollet Jacqueline, Rogueda Huguette, Suire Nicole, Verley Paulette.

BREVET SPORTIF SCOLAIRE (garçons)

Ecoles des garçons du Centre : MM. Barruet, Bergé, Berton, Bord Jean-Michel, Bord Patrice, Bouysset, Cador, Cellier, Chambrelan, Chapat, David, Demaere, Domergue, Dupont, Esnault, François, Geniller, Girondeau, Godin, Grégoire, Guyat, Guyon, Layet, Le Conte, Leclère, Lécuvier, Laguay, Leroux, Leroy, Levis, Marchand, Meulenhof, Pétré, Raoult, Rivière, Rousseau, Saunier, Subreant, Voisin.

Ecole des garçons de Montretout : MM. Annet, Auxoux, Gisler, Marais, Nugeron, Paciel, Schweighoffer, Thillou, Binoit, Dekint, Nevers, Stoops, Taboulet.

Ecole des garçons des Coteaux : MM. Guillot Michou, Pilorget, Ruda, Sicard.

Ecole des garçons du Val d'Or : MM. Desmidt, Duchemin, Devort, Obrbski.

Ecole Saint-Joseph : MM. Cadart, Girier, Milot, Nussol, Weigel, Bouvel.

BREVET SPORTIF POPULAIRE

Ecole du Centre, Mention A. B. : MM. Barruet, Barthe, Grégoire, Saunier.

Mention B. : MM. Berton, Bouysset, Cador, David, Domergue, Esnault, François, Geniller, Leclère, Marchand, Raoult, Rousseau, Voisin.

Mention T. B. : Bergé, Cellier, Chambrelan, Chapat, Demaere, Girondeau, Guyant, Layet, Le Conte, Laguay, Leroux, Leroy, Levis, Meulenhof, Pétré, Subrenat.

Ecoles des garçons de Montretout, Mention A. B. : MM. Marais, Schweighoffer, Thillou, Nevers, Mention B. : M. Bouvel.

Mention T. B. : MM. Nugeron, Paciel, Binoit, Dekint, Auxoux, Stoops, Taboulet.

Ecole des garçons des Coteaux, Mention B. : M. Ruda.

Mention T. B. : MM. Guillot, Michou, Sicard.

Ecole des garçons du Val d'Or, Sans mention : M. Desmidt. Mention A. B. : M. Duchemin.

Mention B. : MM. Devort, Flahaut.

Mention T. B. : M. Obrbski.

Ecole Saint-Joseph, Sans mention : M. Girier.

Mention B. : MM. Bouvel, Nussol.

Mention T. B. : MM. Cadart, Milot, Weigel.

BREVET SPORTIF SCOLAIRE (filles)

Ecole des filles du Centre : Mlles Amblard, Aoustin, Barnay, Barsacq, Baussart, Beauvais, Bondon, Brossard, Bruneau, Bucheron, Chapatte, Damême, David, Delettretz, Domenc, Duchatel, Durin, Escurat, Faburel, Fajer, Fernagut, Foubert, Gachet, Gabaudier,

Gasquet, Gastinel, Graglia, Guégen, Guilloteau, Guisiano, Hatton, Laplace, Larique, Lefèvre, Le Roy, Mathé, Megueddem, Mestre, Moreau, Morvan, Muille, Normand, Pellarin, Petit, Peuré, Puech, Ramillon, Ranchon, Reboul, Richard, Richer, Ricou, Robert, Rumeur, Soulet, Terrier, Thénazy, Thépaut, Thiriet, Tybalan, Valtel, Veraquin, Verbeke, Villain, Wyss, Zamifiriscu.

Ecole des filles de Montretout : Mlles Buttifaut, Comte, Calame, Dassie, David, Dellon, Derrien, Guéry, Joubert, Latté, Laval, Lesimple, Liegon, Pannier, Pigou, Piaskowsky, Renard, de Souza, Vincent, Vernon, Vegnaduzzo.

Ecole des filles des Coteaux : Mlles Cochet, Demoulin, Lautret Lecu, Lefeuvre, Lefroit, Marcelin, Mazzanti, Poitel, Rebours, Thomas.

Ecole des filles du Val d'Or : Mlle Courcelle.

BREVET SPORTIF POPULAIRE

Ecole des filles du Centre, Sans mention : Mlle Guilloteau, Richer, Tybalan.

Mention A. B. : Mlles Aoustin, Barnay, Faburel, Guéguen, Petit, Puech, Ranchon, Terrier, Veraquin.

Mention B. : Mlles Baussart, Beauvais, Bucheron, Damême, Domenc, Escurat, Fernagut, Graglia, Guisiano, Laplace, Mathé, Mestre, Moreau, Villain, Wyss.

Mention T. B. Barsacq, Bondon, Brossard, Bruneau, David, Durin, Fajer, Gachet, Gasquet, Hatton, Lefèvre, Le Roy, Mégueddem, Morvan, Muille, Pellarin, Reboul, Richard, Ricou, Soulet, Thépaut, Thiriet, Verbèke, Zamfiriscu.

Ecole des filles de Montretout, Mention A. B. : Mlle Pigou. Mention B. : Mlles Calame, Laval, de Souza, Piaskowsky.

Mention B. : Mlles Buttifaut, Comte, Dassie, Derrien, Guéry, Liégeon, Pannier, Renard, Vernon, Vegnaduzzo.

Ecole des filles des Coteaux, Mention B. : Mlle Marcellin, Mazzanti, Rebours.

Mention T. B. Mlle Lefeuvre.

La fête Nationale du 14 Juillet

Les présidents et représentants des diverses sociétés locales assistèrent à la traditionnelle réception à la mairie où l'on notait la présence de beaucoup de conseillers municipaux, d'universitaires, de fonctionnaires. Le Maire, M. Chaveton prit la parole et fit le point de la situation politique actuelle, puis il décora de la croix du Mérite social, M. René Billard, ancien conseiller municipal, Officier de la Légion d'honneur, Trésorier-payeur général du département de la Seine.

De grands bals publics animés par l'orchestre Guy Dubost, eurent lieu place de la Mairie.

Dans le quartier du Centre, sous les auspices de l'Amicale du Centre présidée par M. Annet, la Compagnie du Club Artistique de France que préside M. Defrémont offrit un magnifique programme de variétés. Dans le quartier de Montretout, l'Amicale animée par M. Robert Ducros, conseiller municipal, outre les jeux offerts aux enfants avait pris l'initiative de produire des groupes folkloriques de Bretagne, d'Alsace et du Comminges.

Enfin la société amicale et récréative « La commune libre de la Passerelle » avait sous l'impulsion de son Président, M. Pléau, mis parfaitement au point un programme très attrayant.

Félicitons les membres de l'Automobile-Club de Saint-Cloud conduits par MM. Marin et Lemonnier, conseillers municipaux, de leurs démonstrations très applaudies ; les Boul'dogs, la Pétanque et les lauréats des prix cyclistes, guidés par MM. Jean-Pierre Browaeyes et Duris, remportèrent un vif succès.

L'ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION

Le 25 août, jour anniversaire de la libération de notre ville, a été célébré avec ferveur.

Le Maire, M. Chaveton, les adjoints présents à Saint-Cloud MM. Monsel et Laurence, Mme Lorrain, MM. Guillaume, Colin, conseillers municipaux, des délégations d'anciens combattants avec drapeaux, du commissariat de police, ainsi que nombre de Clodoaldiens assistèrent au dépôt de gerbes de fleurs au monument élevé à la gloire de Leclerc et au monument aux Morts, place de la Mairie. Des minutes de silence furent observées.

La Fête Patronale de Septembre

Le samedi 6 septembre, a été inauguré par M. Chaveton, Maire de Saint-Cloud, entouré de la Municipalité, la fête patronale.

Le corps de sapeurs-pompiers, sous les ordres du lieutenant Leuillet, précédait la musique de la Sûreté Nationale, fort bien dirigée par le Capitaine Huré, qui se fit entendre dans le hall de l'Hôtel de Ville. Malgré la pluie, une bonne centaine de personnes assistaient à cette manifestation artistique, qui obtint un succès mérité.

Une retraite aux flambeaux devait entraîner jusqu'au Bas-Parc les fidèles des fêtes foraines. M. Chaveton, M. Brunau, architecte en chef, conservateur du Domaine national de Saint-Cloud, M. Bourdier, président des forains, prononcèrent des allocutions.

La fête remporta son succès habituel. Dans le cadre des attractions offertes, fut disputé le Grand Prix cycliste de la Ville de Saint-Cloud, course de 100 kilomètres en circuit fermé. Trois coupes furent remises : celle de la ville de Saint-Cloud qui fut remportée par Henri Duez du Vélo-Club de Courbevoie-Asnières, le challenge Victor-Bernard offert par M. Antonat, qui revint à l'A.C.B.B. et le challenge Cruset attribué au Vélo-Club du 12^e arrondissement de Paris.

Au Centre Culturel municipal un tournoi d'échecs organisé par la Société Clodoaldienne « La Tour Prends Garde » réunit 22 équipes de la région parisienne ; la finale fut très disputée et M. Chaveton, Maire, remit la coupe offerte par la Ville de Saint-Cloud au Club Caïssa, vainqueur 1958.

Enfin sur le terrain des Mignardises au Bas-Parc, un spectacle équestre donné par la section hippique de l'A.C.B.B. avec reprise de manège, carrousel et démonstrations en haute école fut très apprécié.

LES MANIFESTATIONS CULTURELLES

Au cours du 3^e trimestre 1958 les manifestations culturelles ne se sont point ralenties ; chaque mois une séance de cinéma avec commentaires a été donnée aux Anciens de la Maison Lelégard.

A la colonie de vacances de Charbonnière, le service cinématographique du Ministère de la France d'Outre-Mer a fait passer quelques bons films au cours de quatre séances.

Au cours du 4^e trimestre une conférence sera donnée à la Salle des Fêtes par M. Laurence, qui a été de longues années au service de presse de l'Afrique Equatoriale Française, sur l'A.E.F. ; de Brazza à Félix Eboué et de Gaulle, avec films inédits. Elle aura lieu le

28 octobre 1958, à 21 heures, sous la présidence de Madame Eboué-Tell.

D'autres causeries avec films seront demandées à M. Nekrouf, agrégé d'Arabe, attaché culturel de l'Ambassade du Maroc à Paris, à M. Dione Djibril, Directeur d'école, Conseiller municipal de Dakar, stagiaire à l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud, à M. Barthélémy Boganda, député de l'Oubangui-Chari, maire de Bangui et habitant de Saint-Cloud, ainsi qu'à Madame Le Sauze, de la société des gens des Lettres...

Des séances de cinéma sont prévues à la Salle Municipale des Fêtes, les jeudis 23 octobre, 6 et 20 novembre et 4 décembre.

A la Maison de Retraite Lelégard, à l'école de la rue du Pierrier ainsi qu'à l'école des filles des Coteaux et à la Crypte de l'église du Val d'Or, le Ministère de la France d'Outre-Mer fera, comme d'ordinaire, passer des films instructifs et attrayants.

COLONIE DE VACANCES

Comme chaque année notre colonie de vacances de Charbonnière a eu un plein succès. Pendant une période de deux mois, du 8 juillet au 12 septembre, 204 enfants ont pu profiter d'un séjour, soit de 30 jours, soit de 60 jours dans le cadre merveilleux d'un château entouré de 175 hectares de bois et de prés.

L'état sanitaire a été parfait et nos enfants sont revenus en excellente santé, bien que la pluie ait gêné quelque peu les activités de plein air. La fête de la colonie, qui eut lieu le dimanche 7 septembre, avait amené de nombreux parents, heureux, bien sûr, d'embrasser leurs enfants, mais aussi de se rendre compte des installations de la colonie.

Il faut remercier tous ceux qui ont pris part à l'organisation et à la vie de la colonie ; directeur, économiste, moniteurs, monitrices, cuisinier et personnel de service. C'est avec tout son cœur que chacun se dévoue pour rendre agréable et utile le séjour de nos enfants à la campagne.

Chronique du Jumelage

NOS JEUNES A MAIDENHEAD

Onze jeunes garçons et filles de nos différents établissements scolaires conduits par M^{lle} Chamon, chef de service à la Mairie, ont passé quinze jours de vacances, du 23 juillet au 6 août, à Maidenhead, dans les familles de leurs correspondants anglais.

Les présentations n'étaient plus à faire. Les jeunes Anglais accueillèrent les amis Français, chez lesquels ils avaient été reçus pendant les vacances de Pâques, en avril dernier.

C'est donc avec beaucoup de joie et de témoignage d'affection qu'Anglais et Français se sont retrouvés à la gare de Maidenhead.

Dès le lendemain de l'arrivée, une réception avait lieu à l'Hôtel de Ville en l'honneur de nos jeunes compatriotes.

Le Maire, en costume d'apparat et la mairesse, Mr. et Mrs Bailey, présidaient la cérémonie, à laquelle assistaient quelques personnalités, dont Mr. Platt, secrétaire général de la ville de Maidenhead. et Mrs Platt.

Le Maire souhaite la bienvenue aux jeunes Clodo-

aldiens. Il leur dit que des visites de ce genre contribueraient plus au rapprochement des peuples que toutes les conférences internationales et il exprima le désir de voir toujours plus unis les habitants de Saint-Cloud et de Maidenhead.

Mrs. Bailey prononça quelques mots d'accueil en Français et fut très applaudie.

Un excellent goûter termina la réception et nos jeunes concitoyens regagnèrent leur nouveau foyer.

Ils connurent les petits déjeuners copieux, les délicieux « five o'clock » et se promenèrent beaucoup dans la ravissante région de Maidenhead, qui est une des plus jolies banlieues de Londres.

Le jour du retour arriva trop vite. Tout le monde se retrouva à la gare de Maidenhead. Les familles anglaises avaient tenu à reconduire leurs hôtes. On se sépara à regret. Il y eut même quelques larmes...

Et l'on fait déjà des projets pour les vacances de 1959 à Maidenhead mais pour une plus longue période.

..

Nous avons été saisis dans le courant de l'été de demandes d'échanges que nous n'avons pu satisfaire.

Nous rappelons à toutes les personnes qui désirent envoyer leurs enfants en Angleterre, en Allemagne ou en Italie par voie d'échange, que les démarches sont longues et minutieuses et doivent être prévues très longtemps à l'avance.

Nous recevons dès maintenant, pour Pâques et pour l'été 1959, les demandes que nous instruirons aussitôt.

Nous commençons dans ce bulletin la parution de petites annonces concernant le Jumelage.

Chaque trimestre, nous ferons connaître par la voie du Bulletin, les demandes dont nous sommes saisis, espérant que chacune d'elles trouvera sa contrepartie.

..

Les personnes qui ont le même idéal européen que nous, qui désirent travailler en liaison avec la ville pour cette cause et qui auraient des possibilités d'hébergement sont amicalement priées de se faire connaître à la Mairie, Service du Jumelage, et d'indiquer leurs préférences et leurs possibilités pour l'accueil d'Anglais, d'Allemands ou d'Italiens.

M. Hopmann bourgmestre de Bad-Godesberg a fait un court séjour à Saint-Cloud.

M. Hopmann bourgmestre de la charmante cité rhénane avec laquelle Saint-Cloud est jumelée, est venu fin juillet passer quelques jours à Saint-Cloud. Il a eu la possibilité de mieux connaître notre ville et a pu visiter notre colonie de vacances de « Charbonnière » dont il a particulièrement apprécié l'organisation.

Réception de dix jeunes filles de Bad-Godesberg

Dix jeunes filles invitées par la ville de Saint-Cloud, furent accueillies dans les familles pendant la semaine du 8 au 15 septembre. Elles furent guidées dans leurs visites (grand magasin parisien, illuminations de Paris, Fontainebleau, promenade en vedette sur la Seine, Paris historique et Versailles) par Madame Lorrain, conseiller municipal.

Une réception officielle à la Mairie en présence de Monsieur l'attaché culturel de l'ambassade d'Allemagne, clôtura cette semaine où jeunes filles allemandes et françaises sympathisèrent et c'est à regret que nos hôtes quittèrent Saint-Cloud et Paris.

Propositions diverses

Un jeune professeur de Maidenhead et sa femme aimeraient faire un échange avec un jeune couple de Saint-Cloud.

Ils aimeraient tout d'abord correspondre avec lui et les inviter ensuite pour une semaine ou deux à Maidenhead et à leur tour ils souhaiteraient venir à Saint-Cloud pour une période similaire.

Le professeur et sa femme se nomment : Mr. et Mrs Frank Read, et habitent 63, Oaken Grove ; ils ont une trentaine d'années.

Séjour en Angleterre « au pair » pour une jeune fille, écrire directement à M^{me} Marjorie Cocke, Oldfield, River Side, Maidenhead et aviser la Mairie.

Une jeune fille de Maidenhead connaissant un peu le français et désireuse de se perfectionner dans notre langue, demande une place d'assistante auprès d'un dentiste.

Entrer en correspondance avec Miss Anne Johnstone, 13 Camley Gardens, Maidenhead, Berkshire et aviser la Mairie.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Ordre National de la Légion d'Honneur

OFFICIERS

M. Vayssières Jean, inspecteur général du travail, 48, rue Tahère (décret du 22 août 1958).

M. H. Bernos, chef de division à la Préfecture de Seine-et-Oise (décret du 20 août 1958).

CHEVALIERS

M. Jacques Berger, directeur général des Etablissements Pompes Guinard, nommé à titre militaire (décret du 12 avril 1958).

M. Pierre Chaumier, 51, boulevard de la République (décret du 11 août 1958).

M. Jacques Louis Pochon, chef de service à l'Institut Pasteur, 31 bis, Parc de Montretout (décret du 8 août 1958).

M. Pierre Marie Lecocq, avocat à la cour d'appel de Paris, avocat de la ville de Saint-Cloud (décret du 9 septembre 1958).

M. François Delsaut, ouvrier fraiseur au titre de la promotion du travail, qui a reçu sa croix le 4 septembre à l'occasion de la présentation de la Constitution par le Président de Gaulle, place de la République à Paris.

Palmes académiques

Par décret en date du 5 juillet 1958, pris sur le rapport du Ministère de l'Education Nationale, sont promus officiers ou nommés chevaliers dans l'ordre des Palmes Académiques :

OFFICIERS

M. Cabane Antoine-Henri, professeur de Lycée à Saint-Cloud.

M^{me} Szobel, née Joly Lucienne, professeur de Lycée à Saint-Cloud.

CHEVALIERS

M^{me} Deschamps, née Joal Geneviève, professeur de Lycée à Saint-Cloud.

M. Meuriot Jean-Charles, professeur de Lycée à Saint-Cloud.

M. Muller Paul, directeur d'Ecole publique à Saint-Cloud (groupe Montretout).

M. Walusinski Gilbert, professeur de Lycée à Saint-Cloud.

Mérite Agricole

(arrêté du 14 août 1958)

M. Maurice Vidal, 4, rue des Villarmains à Saint-Cloud (Chevalier).

M. Philippe Le Conte, 32, rue du Calvaire à Saint-Cloud (Officier).

Mérite Social

(arrêté du 1^{er} août 1958)

M. Jouannet Roger, 4, rue Dailly à Saint-Cloud, Administrateur de Section de la Société « La Protection Mutuelle » (Chevalier).

Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers

(arrêté du 3 juillet 1958)

M. Duris Albéric, 14, rue de l'Eglise (Caporal)

M. Le Bars Guillaume, 35 bis, rue de Bougival (Sergent)

Médaille d'Honneur du Travail

(arrêté du 10 avril 1958)

M^{me} Moura Marguerite, 29, avenue Clodoald. (Vermeil).

Nos vives félicitations aux nouveaux décorés ou promus.

COURS D'ENSEIGNEMENT MÉNAGER

Des cours d'enseignement ménager ouverts aux dames et Jeunes filles organisés par la Caisse Centrale d'Allocations familiales comprenant :

- Coupe et couture - tricot (machine à tricoter)
- Cuisine et pâtisserie
- Entretien de la Maison
- Lavage et repassage (machine à laver)
- Transformations et raccommodage (machine à coudre)
- Puériculture et hygiène.

ont lieu régulièrement toutes les semaines.

AU CENTRE CULTUREL, 14, Rue des Écoles

Mamans - Mercredi, 14 heures

J. - Filles - Mercredi, 18 heures

J. - Filles - Jeudi, 9 heures

AU DISPENSAIRE, 11, Rue Albert - 1^{er}

Mamans - Vendredi 14 heures

J. - Filles - Vendredi 18 heures

NOUVELLES RELIGIEUSES

Les travaux des nouveaux locaux de l'Aumônerie, 2, avenue du Maréchal-Foch, viennent de commencer et dureront environ deux à trois mois.

Les familles intéressées pour leurs enfants par l'Aumônerie des lycées de garçons et de filles de Saint-Cloud sont priées de s'adresser à M. l'Abbé Thézard, 12, rue d'Orléans à Saint-Cloud (MOL. 90-93).

M. l'Abbé Lasnier, premier vicaire depuis 8 ans

vient d'être nommé curé de Chateaufort, Toussus-le-Noble et Cressely. M. l'Abbé Lasnier, ancien aumônier de l'armée française, laisse d'unanimes regrets parmi ses paroissiens.

M. le pasteur Jeanneret, venant de Romans, a été désigné en remplacement du pasteur Fabre parti pour Bône.

Son installation aura lieu le dimanche 26 octobre au Culte de 10 h. 30 par M. le pasteur Pont, président du Conseil régional.

Pour succéder à M. l'Abbé Bréchemier, curé de la paroisse du Val d'Or, M. l'Abbé Chartier a été désigné. Il a été installé officiellement par le curé doyen de Sèvres le 28 septembre en présence de MM. les vicaires généraux Letourneur et Malbois, du Chanoine Collin, curé de Saint-Cloud, de MM. Chaveton et Joulia représentant la Municipalité, de MM. Charondière, Guillaume et Petit, conseillers municipaux et d'un nombreux public.

Nous souhaitons à M. le pasteur Jeanneret et à M. l'Abbé Chartier la plus cordiale des bienvenues.

In Memoriam

LES OBSEQUES DU BRIGADIER D'ARTILLERIE DE MARINE GILLES RECH, MORT POUR LA FRANCE EN ALGERIE

Le brigadier Gilles, Jean, Michel Rech mort pour la France à 22 ans à Meurad (département d'Alger) le 23 juillet 1958 a été inhumé dans le carré militaire de Saint-Cloud le 3 octobre au milieu d'une affluence nombreuse. Les sociétés d'anciens combattants, Déportés, de résistants, le Souvenir Français étaient présents avec leurs drapeaux.

Après une messe de communion, célébrée en l'église de Saint-Cloud, un long cortège accompagna à sa dernière demeure la dépouille mortelle du Brigadier Rech. MM. Rollin, Laurence, adjoints, Charondière, le Commandant Guillaume, Hatry, Conseillers municipaux étaient là, ainsi que M. Lemouzy, représentant M. Demange, Préfet de Seine-et-Oise. En qualité d'ancien combattant des deux guerres, M. Laurence, fit l'éloge de Gilles Rech, un « bon petit gars de France, bon fils, bon élève de notre lycée de garçons, dessinateur industriel à la Maison Guinard, aussi aimé de ses chefs que de ses camarades, enlevé à l'affection des siens, alors qu'un avenir brillant l'attendait ».

Une section d'infanterie, commandée par un sous-lieutenant, rendait les honneurs.

CARNET DE DEUIL

L'auteur dramatique Paul Nivoix, habitant de Saint-Cloud depuis de nombreuses années est décédé en septembre dernier. Auteur de pièces psychologiques, ou satiriques, Paul Nivoix se plaisait à dire qu'il devait beaucoup à Saint-Cloud dont le calme et le site séduisant créaient un climat favorable à son inspiration.

Les obsèques de M. Charles Veillerant, beau-père de M. Monsel, Premier adjoint, ont été célébrées le 18 septembre ; l'inhumation a eu lieu au cimetière de Saint-Cloud.

Le défunt habitait notre ville depuis de nombreuses années.

Aux familles éprouvées nous présentons nos sincères condoléances.

Le saviez-vous ?

Notre concitoyen M. Charles Oulmont, président de la critique étrangère en France, a vu son ouvrage « L'Enfant d'Israël » couronné à la fois par l'Académie française et par l'Académie des Sciences Morales (grand Prix quinquennal : fondation Georges Picot).

Notre député de Seine-et-Oise, ancien ministre Edouard Bonnefous vient de faire paraître un livre très documenté et qui vient à son heure :

« *La Réforme administrative* »
(Presses Universitaires)

Nous le signalons à l'attention de nos lecteurs.

La cérémonie annuelle du Kelly Memorial a eu lieu le 18 juillet en l'Hôtel des Invalides. En présence de nombreuses personnalités, M^{lle} Thomas, présidente fondatrice du Comité du Kelly Memorial, reçut des mains de M. Jack Rueff, commandeur de l'American Legion, la médaille d'or de cette fondation.

M. Valentin Liapine, professeur d'histoire et de géographie à Moscou, interprète de la délégation de l'U.R.S.S. aux championnats du Monde cycliste, accompagné de M. Duris, Commissaire de l'Union cycliste internationale, a visité le parc, le vieux Saint-Cloud et notre musée d'histoire locale où il a fait preuve d'une connaissance approfondie de l'histoire de France.

M. Pelmont qui a été nommé proviseur du lycée de garçons, est agrégé d'anglais et docteur en philosophie de l'université américaine Cornell ; il vient de St-Germain où il exerçait les fonctions de proviseur après avoir été à la tête du Lycée Malherbe de Caen.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre Ville où il dirigera un établissement en expansion.

Nous avons eu le plaisir de relever parmi les importantes et récentes nominations celles de nos concitoyens.

M. Grandval Gilbert, Ambassadeur de France, au poste de Secrétaire Général à la Marine Marchande (décret du 22 septembre 1958, paru au Journal Officiel le 27 septembre 1958).

Et

M. Herzog Maurice, au poste de Haut Commissaire à la Jeunesse et aux Sports (décret du 27 septembre 1958, paru au Journal Officiel le 5 octobre 1958).

Les Activités des Associations Locales

LE CERCLE D'ECHECS « LA TOUR PREND GARDE »

Le cercle se réunit tous les vendredis à 21 heures au Centre Culturel et Artistique, 14, rue des Ecoles,

Les inscriptions sont reçues sur place ou au siège de l'Association, 48, boulevard Sénard.

« LA GUILDE DE SAINT-CLOUD »

Nous sommes heureux d'annoncer à nos concitoyens la création d'une association dramatique à Saint-Cloud, dénommée « La Guilde de Saint-Cloud » qui a l'intention de donner plusieurs spectacles dans l'année à la Salle des Fêtes de notre ville ainsi que dans les communes avoisinantes.

La troupe se compose pour la plupart de jeunes gens et de jeunes filles désireux de faire du théâtre. Ils sont dirigés par René Sirvin et Bernard Tournois (secrétaire délégué, 15, avenue des Vignes à Saint-Cloud, Tél. MOL. 16-45) qui se consacreront à monter aussi bien des spectacles classiques que d'avant-garde, ou de création. L'association a l'intention de présenter dans le courant du mois de novembre une œuvre de Bertolt Brecht : « Grand'peur et misères du III^e Reich » ; œuvre n'ayant pas été jouée en France depuis longtemps.

« AUTOMOBILE-CLUB DE SAINT-CLOUD »

Les 25 et 26 octobre se courra le sixième Rallye National des Six-Heures de Saint-Cloud.

Après le contrôle des véhicules sous le pont de Saint-Cloud, le départ sera donné à 21 h. 30 et les voitures emprunteront les rues Dailly, Gounod et Pasteur avant de s'élancer sur un parcours difficile de 260 kilomètres.

Le dimanche matin à 10 h. 30 l'épreuve de manabilité permettra aux champions de France du volant de se mesurer à de nombreux adversaires.

L'Automobile-Club de Saint-Cloud recherche les concours de personnes susceptibles d'assurer les contrôles le long du parcours.

Pour tous renseignements : M. André Lemonnier
2, avenue du Général-Leclerc. — Saint-Cloud.

« PHOTO CINE CLUB DE SAINT-CLOUD »

Le Photo Ciné Club de Saint-Cloud organise les 8, 9, 10 et 11 novembre dans les salles du Centre Culturel et Artistique la 2^e exposition des travaux de ses membres. Au cours de ces journées, des projections de vues en couleurs seront faites en permanence chaque après-midi.

Entrée libre.

Rappelons que le Photo Ciné Club tient ses réunions les 1^{er} et 3^e mardis de chaque mois au Centre Culturel de 21 heures à 23 heures ; tous les amateurs de photographie seront les bienvenus.

CHEZ LES A.C.P.G.

Suite à leur assemblée générale, les Anciens Combattants Prisonniers de Guerre de Saint-Cloud ont élu leur bureau dont voici la composition :

Président : M. Pessin ; vice-président : M. Ribière ; secrétaire général : M. Melkoniantz ; secrétaire général adjoint : M. Crepeau ; trésorier : M. Maurice ; trésorier adjoint : M. Cottini ; membres : MM. Blin, Boucher, Bouthier, Garson, Laronze, Mauger, Mraz, Savary.

Commissaires aux comptes : MM. Guillot, Boucher, Bouthier.

Commission d'action sociale : MM. Garson, Bouthier.

LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT AUX SAPEURS-POMPIERS

Les pompiers qui fêtent leur sainte tutélaire, Sainte-Barbe, en donnant un banquet à son jour anniversaire ont aussi l'habitude d'offrir à leur corps de partir chaque année, avec leur famille et leurs amis, en excursion assez lointaine pour toute une journée. Ils allèrent l'an passé à Bruxelles et aux Grottes de Ham. Ils choisirent, dimanche 29 juin pour but de leur voyage à Caen Ouistreham et Riva-Bella, dans le Calvados, A 5 heures, ils prenaient place, au nombre d'une centaine dans deux autocars stationnés devant le garage municipal. Ils étaient accompagnés de M. Laurence, adjoint au maire et du lieutenant Pasquet, chef de corps. On remarqua également MM. Ramette, ex-capitaine des pompiers, Hussenet, chef de bureau de la Mairie, Hatry, conseiller municipal, MM. Hachair, Gasgnon, etc. Le temps au beau fixe exceptionnel par cet été pluvieux, favorisa l'excursion.

L'ACTION CATHOLIQUE GÉNÉRALE FÉMININE ET L'ASSOCIATION DES FAMILLES

Donneront au cinéma « Le Régent » rue Gaston-Latouche, les deuxième jeudis de chaque mois, leurs séances habituelles du cinéma des Jeunes, réservées aux enfants de 7 à 14 ans.

LE MOTO-CLUB CLODOALDIEN

Le Moto-Club-Clodoaldien organise le 14 décembre 1958 son sixième « Trial de Noël », dans les bois de Buc.

Chaque année, cette grande manifestation motocycliste réunit les meilleurs pratiquants nationaux sur le circuit classique aux multiples difficultés et dans un cadre fort agréable.

Cette épreuve est ouverte à tous les motocyclistes licenciés de la Fédération Française Motocycliste. Indépendamment des coupes et des nombreux prix qui récompenseront les compétiteurs, il faut mentionner les challenges :

Ville de Saint-Cloud, Porto Antonat, Produits Clajama-Garnier.

Les Clodoaldiens sont cordialement et gratuitement invités à venir encourager les pratiquants et acteurs de cette épreuve spectaculaire et à y puiser les enseignements utiles qu'ils recherchent.

Le Moto-Club-Clodoaldien se tient à la disposition des scootéristes et motocyclistes qui désirent se rallier à son activité pour la pratique du tourisme, du sport ou du camping.

Réunions et adhésions chaque vendredi à 21 heures au siège social, Café Puel, 76, boul. Sénard, St-Cloud.

ÉTAT CIVIL DU 3^e TRIMESTRE 1958

NAISSANCES

(Juillet)

Didier, Philippe, René SCHMITT; Mirella MONGIAT; Alain, Pascal COLLET; Sylvie Monique, Ginette VAILLANT; Chantal, Andrée, Agnès ASTIER; Eric, Roger, LETANG; Sylvie, Mathilde, Odile CHAMBADAL; Catherine, Françoise CARABIN.

(Aout)

Patrice, André, Rémy BRENAC; François, Paul, Ignace DUPRAT; Michèle, Andrée JOUANIQUE; Jean-Christian, Manuel GOURC; Eric

GUYOT; Joël VIDEAU, Gilles, Marie, Joseph RHONE; Michel, Christophe CHAROY; Caroline, Marie FLORIMONT; Isabelle, Georgette, Aimée, Andrée BARRIER; Fabrice, Robert VENOSI; Delphine, Laure, Alice COURTADE.

(Septembre)

Thierry, Gérard, Michel RICHARD; Didier, René GREBERT; Alain, Jules, Roger RAMETTE; Jocelyne, Henriette GUILLEE; Isabelle, Marie, Claudine SORIN; Elisabeth, Marie GOSSELIN; Olivier BOURDON; Pierre, André, François ROQUIER; Charles Emmanuel TRODE.

MARIAGES

(Juillet)

Jacques, Elie, Placide PINANA et Maud, Marcelle MESSIER. — Jacques, Henri JEROME et Colette, Gisèle, Raymonde, Marie LEGRIS. — Bruno, Césaire LAZZARI et Micheline, Josette CAZILLAC. — Jean, Michel DUTAC et Jeannine, Suzanne HOCHÉDEZ. — Georges, Alfred TORDET et Claude, Catherine CARIDROIT. — Philippe, Salomon PATTEGAY et Claude, Mady, Rita ANGIOLINI. — Robert COSTES et Heidi, Christel, Madeleine ROSKENS. — Bernard DUCROT et Geneviève, Andrée, Isabelle DUVAL. — Michel, Régis, Lucien, Georges AUBERT et Denise, Georgette, Charlette LARCY. — Kléber, Gabriel, René GORENFLOT et Anne, Madeleine WILLIG. — Jacques, Gaston, Achille, Jules HERBIN et Catherine, Marie-Thérèse BATUT-DAJEAN. — Gérard, Roger NOBLE et Marie, Paule BLEUNVEN. — Aimé, Jean THIRARD et Hélène, Marcelle, Antoinette GRUFFAZ. — Jacques, Irma, Raoul VREVEN et Janine Bida Graziella BEN AMOU. — Claude Auguste, Edouard LEROUX et Christiane, Marie-Thérèse COSSON. — Serge, Jean-Claude, Edmond CABORDERIE et Marie-France CATROS. — André, René, Paul RICHARD et Arlette, Fernande, Liliane MALAN. — Guy, Achille, Gaston JAZON et Berthe, Odette BIZIEN. — Claude, Jean ROYER et Monique, Germaine GUILLAUMONT. — Roland, Robert, DEVISSCHER et Marie, Claire, Aimée RIGOLAY. — Jean-Claude, Pierre LE BARBANCHON et Micheline, Yvonne BOUVIER. — Jacques, Henri, Charles, Maurice DUCON et Françoise Benjamine, Henriette PETIT.

(Aout)

Louis, Henri VAN MALDEREN et Claudine, Marie, Joseph OLIVIERI. — Jean, Nicandros ZAKARIADIS et Michelle Lucienne Bernadette MORICE. — Jean, Claude, Albert LEMEUNIER et Suzanne, Marie, Georgette BUREAU. — José MARTINEZ et Francisca VILLANOVA. — Jacques, Gaston BARRAULT et Marcelle, Thérèse, Louise, Raymond RENOUX. — Guy, Luc, François GIGON et Jacqueline, Blanche, Henriette GRIMBERG. — Robert, Jean-Baptiste, MOUNIER et Yvonne, Jeannine, Marie, Thérèse RAULT.

(Septembre)

Jean-Jacques HIRSCH-WEIL et Elisabeth Yolande LEVY. — Pierre, Jean, Victor MANGIAPAN et Martine Isabelle BERGIS. — Abraham, Serge BRANCOURT et Marie-Rose ANTOGNETTI. — Hervé, Marie, Paul ROUSSEAU et Laure, Marie, Françoise, Nicole ESCANDE. — Noël Yvon, Marie VALLEE et Raymonde DAMIEN. — Louis BOURGEOIS et Mari-Louise, Germaine BAUD.

DECES

(Juillet)

Emilienne, Aglaé, Alexandrine HABERT, Vve CHERAMI, 84 ans. — Claude, Jean, Marie MAMET, 79 ans. — Domenica BRACCHI, 73 ans. — Constance, Simone CHAUVIN, femme BARRE, 48 ans. — Albertine KAHEY, Vve GAY, 87 ans. — Auguste, Paul PIEAU, 79 ans. — André, Louis, Gabriel BOUFFIER, 52 ans.

(Aout)

Anna, Rose, Julie VAISSETTE, Vve GIRARD, 87 ans. — Marguerite, Maria BALLEUX, femme REY, 68 ans. — Catherine, Rufine LABARRE, 73 ans. — Marie, Célestine, Gabrielle THOMAS, 81 ans. — Victorine BASQUIN, Vve LEPREUX, 71 ans. — Ernest, Louis, Julien GAUTRON, 85 ans. — Raymond, René, Ferdinand, Aimé GREAU, 58 ans. — Angela BONGIOLO, Vve ACOSTINI, 64 ans. — Raymond, Léon, Auguste, Marie, 73 ans, Marguerite, Augustine COUVREUR, 78 ans.

(Septembre)

Charles, Jean VEILLERANT, 73 ans. — Marie, Julia, Suzanne Alphonsine MOCUEZ, Vve CHALIER, 83 ans. — Jeanne, Marie, Albertine GUILLONNEAU, Vve TEQUI, 80 ans. — Marie, Philomène PRALONG, femme LEDAY, 83 ans. — Geneviève, Marceline, Juliette, Marie BLANCHARD, Vve MENUET, 55 ans. — Roger, Maurice FALGUIER, 41 ans. — Marie BRIAT, Vve LAPORTE, 64 ans.

CARRELAGES ♦ REVÊTEMENTS ♦ MOSAÏQUES

J. DUQUESNOY — Tél. : **VAL. 39-77**

54, Rue Gounod, SAINT-CLOUD (S.-&-O.)

Tous travaux de neuf - de réfection - de transformation

Carrelages — Mosaïques — Faïence — Grès émaillé — Salleste
Bains — Cuisines — Devantures de Magasins — Revêtements Sanitaires et Dallages
Tous travaux de luxe et d'agrément.

Nombreuses références à SAINT-CLOUD - GARCHES - VAUCRESSON et PARIS

CONSTRUCTIONS ÉLECTRIQUES

TRANSFO STANDARD

BUREAUX : 92, Boulevard Sénard, SAINT-CLOUD
USINES : 6 et 8, Rue Charles Blum - 101, Bvd Sénard
SAINT-CLOUD Tél. MOL. 58-21 et 41-51

CABINET BOR

DU SYNDICAT NATIONAL DES COURTIER D'ASSURANCES
21, Rue des Écoles — Tél. : **MOL. 48-35**
Assurances des Risques Industriels, Commerciaux et d'Habitation

E. DELARFEUX

ENTREPRENEUR DE PEINTURE
38, Rue Gounod

MOL. 44-48 SAINT-CLOUD

Entreprises GENTILINI & C^{ie}

Travaux Publics — Maçonnerie — Béton Armé
Transport

TÉL. MOLITOR 56-74
25-29, Rue du Pierrier SAINT-CLOUD (S.-&-O.)

PÂTISSERIE - CONFISERIE - CUISINE - GLACES

DANIEL

42, Rue Gounod - Tél. MOL. 54-09
MÊME MAISON : Rue Coutureau

APRÈS CHAQUE BARBE, UTILISEZ

AQUA VIELVA

QUI PROTÈGE LA JEUNESSE DE VOTRE VISAGE
ET LA SANTÉ DE VOTRE ÉPIDERME

A. CANTIN, Paysagiste

Parcs et Jardins ♦ Terrains de Sports
4, Rue des Tennerolles — Tél. MOL. 49-25
♦ SAINT-CLOUD ♦

GROS BEURRE — ŒUFS — FROMAGES

Comptoir Clodoaldien des Produits Laitiers

3, Rue Joseph Leguay
SAINT-CLOUD Tél. MOL. 62-57

* COUVERTURE — PLOMBERIE *
* INSTALLATIONS SANITAIRES *
ÉLECTRICITÉ

G. CIRASSE

72, Rue Royale, SAINT-CLOUD MOL. 41-42

AU VAL D'OR

57, Rue du Mont-Valérien
SAINT-CLOUD

SUPER

Toute l'Alimentation

SHOP

Tous les Produits d'entretien
Tous Repas et Réceptions à Domicile

GÉNÉRALE AÉRONAUTIQUE MARCEL DASSAULT

AVIONS - RÉACTEURS - ÉQUIPEMENTS - MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE

78, QUAI CARNOT, SAINT-CLOUD

Laboratoires Franay
Trages Cinématographiques

L.T.C

19, Rue Marius-Franay — SAINT-CLOUD (S.-et-O.)

Tél. : MOL. 69-20

FUTS - CAISSES EN CONTREPLAQUÉ DE BOULEAU
SOCIÉTÉ ANONYME
DE BOIS CONTREPLAQUÉ DU MASSIF CENTRAL
S A C O M A C
55, Quai Carnot
SAINT-CLOUD ♦ Tél. MOL. 67-80

LOCATION DE COUCHES POUR BEBES
ET LAVAGE

AMÉRICAN
DIAPER-SERVICE

107, Rue Tahère - SAINT-CLOUD — Tél. MOL. 56-20

TAILLE D'ENGRENAGES

Sté L. G. S.

43, rue du 18-Juin

Tél. : MOL. 68-87

SAINT-CLOUD

Anciens Etablissements P. COMPAIN et Cie

CHALEUR - EAU - LUMIÈRE

COUVERTURE - PLOMBERIE

Siège Social : 69, rue Bayen, PARIS 17^e - ETO. 23-31

10, rue Dailly, SAINT-CLOUD

Tél. : MOL. 44-74

CLINIQUE MÉDICALE « BELLERIVE »

MÉDECINE GÉNÉRALE — CONVALESCENCE - RÉGIME

CONSULTATIONS OTO-RHINO

Agréée de la Sécurité Sociale

OUVERTE À TOUS LES MÉDECINS

15 bis, Quai Carnot

— 4, Rue du Nord

SAINT-CLOUD

Tél. : MOL. 07-52

Marcel LE CHAPELIN

FLEURISTE

14, Rue de l'Église

SAINT-CLOUD — MOL. 44-41

LIVRAISONS PARIS-BANLIEUE



Travaux Publics et Privés
Entreprise Marcel PLANTIVAUD

20, rue de Garches

SAINT-CLOUD

MOL. : 65-35

Laboratoire Général des Télécommunications

L. G. T.

4, Rue de Garches

SAINT-CLOUD

LES ISOLANTS FRANÇAIS

CAOUTCHOUC TECHNIQUE

61, Quai Carnot

MOLitor 87-75

CHENAILLE, rue Dantan - St-Cloud

RAYONS - X

BEURRE • ŒUFS • FROMAGES
VOLAILLES

P. LANGLOIS

6, Avenue de Longchamp — SAINT-CLOUD

— SPECIALITE DE FROMAGES —

CHLISTEUR Chaussneur

101, Av. Maréchal-Foch - SAINT-CLOUD - Tél. MOL. 46-22

CHAUSSURES PODOLOGIQUES — VOUTES PLANTAIRES

Sur Mesure — Agréé par la Sécurité Sociale



andré boscher

Fleuriste

SAINT-CLOUD

N° 7, PARC DE LA BERENGERE

CAFE * TABAC * HOTEL
DE MONTRETOU

marcel quévrain

84, Boulevard de la République
SAINT-CLOUD — MOL. 56-72

AGENCE PEUGEOT
ST-CLOUD — GARCHES — VAUCRESSON
— MARNES-LA-COQUETTE —

" Saint-Cloud Automobiles "

147, av. Maréchal-Foch, SAINT-CLOUD - Tél. MOL. 56-78
◆ STATION SERVICE — REPARATIONS ◆

SIMCA

ETS DEMIZIEUX

CONCESSIONNAIRE

LOCATION SANS CHAUFFEUR

TOUS MODELES

74-76, route de la Reine — BOULOGNE - MOL. 55-94

AGENCE SIVRAIS

M. CHOTARD, Successeur

PROPRIETES — TERRAINS — APPARTEMENTS

36, Rue Gounod — SAINT-CLOUD — MOL. 42-15

VILLA HENRI IV

PENSION DE FAMILLE

DEJEUNERS et DINERS
PRIX de PENSION
(avec ou sans chambre)

43, Bvd de la République
SAINT CLOUD (S.-et-O.)
— Tél. : MOitor 40-50 —



Porto **ANTONAT**

Ne confiez pas votre épiderme
et votre chevelure à n'importe qui !

Si votre voiture ne marche plus, vous n'allez pas voir le maçon !

A chacun sa spécialité !

Le Biosthéticien est le spécialiste des soins « personnalisés ». Il ne cherche pas à vendre n'importe quoi, mais il établit et délivre, en fonction des besoins scientifiquement déterminés, le produit qui convient au cas étudié et seulement à ce cas.

Faites confiance à votre Biosthéticien

MM. Tél.
VILAIN : 28, r. du Chemin de Fer, à NANTERRE - BOI 14-19
LOONIS, 1, r. des Deux-Gares à RUEIL-MALMAISON, 967.21.10

DUPUIS, 25 bis, Grande-Rue, à SEVRES OBS 06-76
ELHUIN, 53, Bd Henri-Sellier, à SURESNES LON 13-17
DROUAULT, Salon Paule, 98, avenue V.-Hugo, à BOULOGNE-BILLANCOURT MOL 90-82

BIOSTHETICIENS agréés des Laboratoires de Biologie

Esthétique Marcel CONTIER

206, Boulevard de la République
à SAINT-CLOUD

CENTRE DERMO-BIOLOGIQUE M. THOMAS

ELISABETH ARDEN Docteur en Pharmacie

7, Rue Dailly MOL. 40-17 Prix de thèses

Ex-assistante de Chimie biologique
Lauréate de la Faculté

ESPACES VERTS • JARDINS • STADES

Éts Maurice VILLETTE

PAYSAGISTE D.P.L.G.

9, Rue de l'Aqueduc, 9 SAINT-CLOUD
MOLitor 22-99 VAL. 00-94

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

Béton Armé * Canalisations

TRAVAUX EN TOUS GENRES

M. ESTEVES

41, Rue Sévin-Vincent — SAINT-CLOUD — MOL 17-47

TOUS BESOINS • TOUS DÉBITS • TOUTES PRESSIONS

DOMESTIQUES LES
ET AGRICOLES **POMPES GUINARD** PULVÉRISATEURS
INDUSTRIELLES MATÉRIEL INCENDIE
POMPES MARINES

40, RUE DE FOUILLEUSE SAINT-CLOUD (S.-2.-O.) TÉL. : MOLITOR 48-00